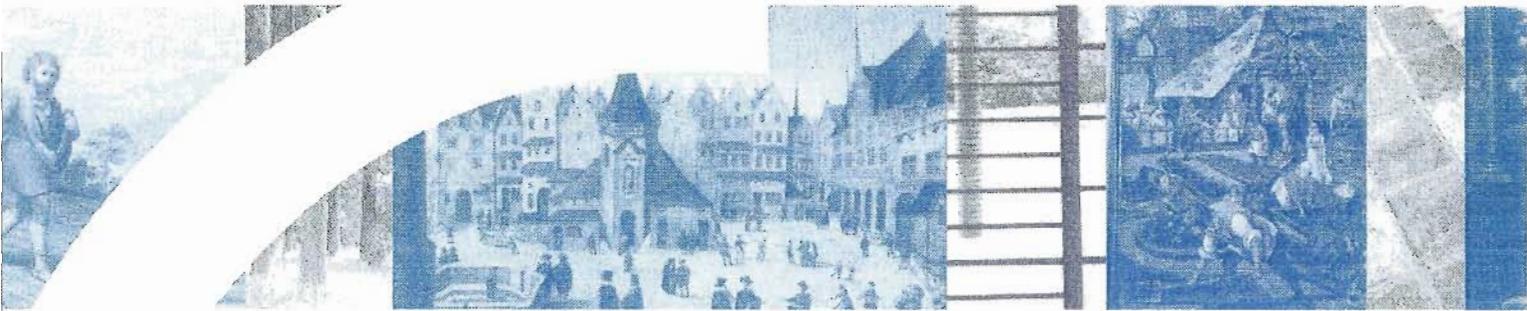
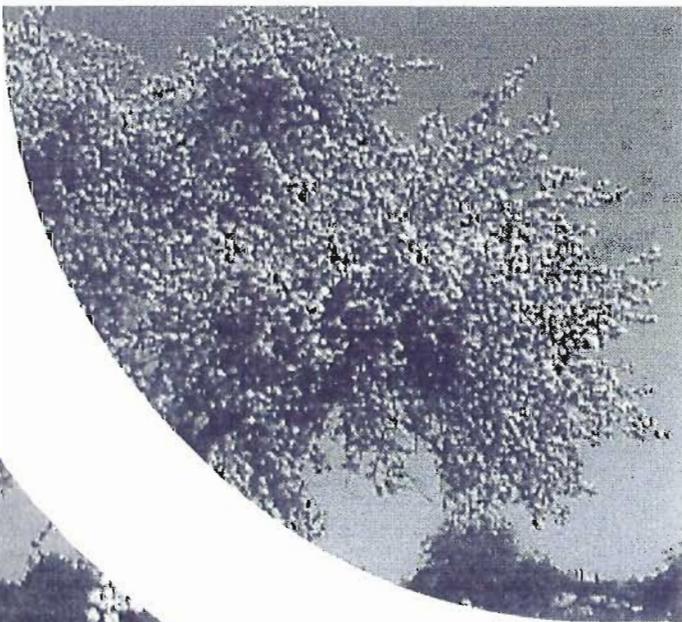


GUIDE POUR LA VALORISATION DU CADRE DE VIE
INCLUANT LE CAHIER DES CHARGES FACV



PLATEAU DE MORMAL.

**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'AUNELLE ET DE LA RHONELLE,
DU BAVAISIS ET DU PAYS QUERCITAIN.**



Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par le Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal.

Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

ANNEXE N°1

Liste des communes,
compétences,
localisation

ANNEXE N°2

Lettre de demande du
Contrat de Développement Rural

Question

Les communautés de communes de l'Aunelle-Rhonelle, du Pays Quercitain et du Bavaisis (Cf. annexe : liste des communes, compétences, localisation) font appel au C.A.U.E., dans le cadre de la mise en place du Contrat de Développement Rural. La sollicitation concerne initialement l'établissement d'un programme pour une étude subventionnée dans le cadre de la politique "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie intercommunal" (Cf.annexe : lettre de demande). Par l'intermédiaire de ce fonds, le Conseil Général contribue à la réalisation de projets d'intérêt intercommunal visant l'aménagement des espaces publics non bâtis.

Objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre dont ceux retenus dans le cadre du FACV.

Méthode

Par rapport à ses compétences en architecture, urbanisme, paysage et milieux naturels, le C.A.U.E.

- réalise un pré-diagnostic du territoire en vue d'élaborer des outils pédagogiques de sensibilisation (diaporamas, cartes) à l'intention du comité de pilotage du C.D.R.
- crée les outils pédagogiques permettant d'organiser des débats au sein du comité de pilotage du C.D.R. Plusieurs séances sont animées sur différents thèmes (éléments identitaires, axes de mutations). Ces débats aident à faire émerger les atouts et les faiblesses du cadre de vie du territoire. Ils permettent de dégager des objectifs:
- propose, en concertation avec l'agent de développement du C.D.R., des réunions techniques entre les partenaires du cadre de vie. Elles sont organisées afin de vérifier la pertinence des thématiques soulevées et validées au sein du comité de pilotage du C.D.R. ainsi que l'implication potentielle de ces partenaires dans la dynamique du C.D.R. Ces réunions permettent aussi d'esquisser les complémentarités à rechercher ou à prendre en compte.
- réalise la synthèse de cette démarche dans un "Guide pour la valorisation du cadre de vie", à l'intention du C.D.R.

Ce guide rend compte :

- des éléments de lecture partagée du territoire
- de la richesse des problématiques soulevées,
- des partenariats et des outils opérationnels qui peuvent être mobilisés,
- de la structuration de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage proposée pour mener les études et les projets à bonne fin,
- du cahier des charges F.A.C.V.

Le comité de pilotage du C.D.R. valide le guide de valorisation et le cahier des charges F.A.C.V. en séance plénière.

10/12/97 à Gommégnies
29/01/98 à Le Quesnoy

02/03/98 . DDE Avesnes
PNR Avesnois
03/03/98 et
27/03/98 . DRAC Inventaire
05/03/98 . DE Conseil Général
03/04/98 . DDR Conseil Général

27/05/98 à Le Quesnoy

Notre reconnaissance à l'ensemble des partenaires dont la collaboration a été une aide précieuse à l'élaboration de ce document.

CDR, DRAC, DDE (arrondissement), Parc Naturel de l'Avesnois, Conseil Général (DDR, DE).

Plateau de Mormal.

Communautés de Communes de l'Aunelle et de la Rhonelle, du Bavaisis et du Pays Quercitain.

Analyse partagée du territoire

Recherche d'un territoire de cohérence 7

Les limites naturelles

Les aires d'influence des pôles urbains et ruraux

Conclusion

Recherche des caractères identitaires 15

Des habitats ancrés à leur territoire

Les quatre unités

Conclusion

Mise en évidence des mutations 27

Un territoire en évolution

La régression de l'auréole bocagère

Du territoire rural à la ville territoire

Conclusion

Mise en place des actions

Actions et partenariats possibles 35

Un patrimoine naturel : base pour un développement

Pour une politique architecturale et urbaine facteur de développement local

Pour une politique des paysages facteur d'attractivité du territoire

Une action, un partenaire 45

Le programme F.A.C.V.

Education et participation 55

Bibliographie 57

Annexes

Recherche d'un territoire de cohérence

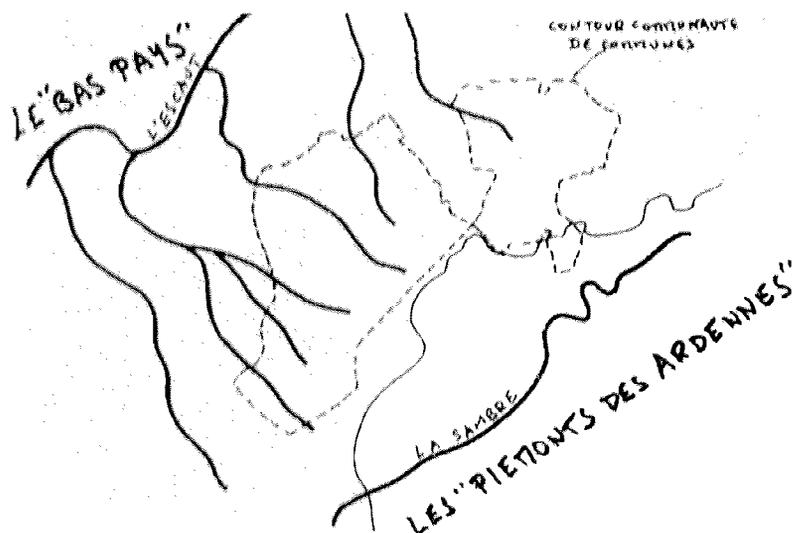
Etudier le périmètre de la Communauté de Communes dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'environnent.

La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti... et ainsi, de définir les limites d'un espace que nous appellerons "territoire de cohérence".

Les limites naturelles

La consultation des différents documents cartographiques révèle que parmi les éléments physiques et biologiques, la morphologie, l'hydrographie et l'occupation du sol sont les paramètres que l'homme a su utiliser de façon judicieuse pour modeler le territoire et par là même lui imprimer une identité. Une identité à multiples facettes où chacune est la résultante d'une combinaison spécifique entre les éléments du milieu.

La géologie



L'analyse des cartes géologiques met en évidence la richesse et la diversité des substrats de ce plateau. Cette richesse a été générée par le contact entre le "Bas Pays", terrain du tertiaire qui s'étend de l'Escaut à la Mer du Nord et le socle primaire des Piémonts des Ardennes qui prend naissance à l'est de la vallée de la Sambre. Cette zone de contact se caractérise par une évolution de son substrat selon un axe ouest-est.

A l'ouest de l'Avesnois, les marnes du Crétacé puis, la craie qui surmonte les marnes, forment d'abord un plateau dont l'altitude varie entre 170 et 130 m

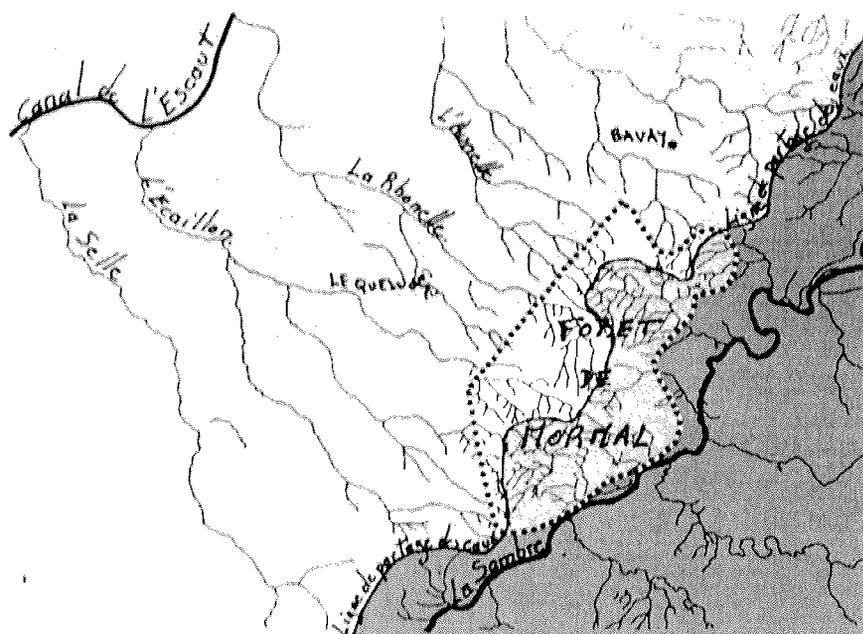
puis, plus à l'ouest, un glacis tout entaillé par une multitude de vallées parallèles descend rapidement vers la plaine de l'Escaut à une altitude comprise entre 30 et 20 m.

Ce passage progressif entre le "Bas Pays" et l'Avesnois a donné naissance au Plateau de Mormal où la pierre (calcaire blanc, bleu), le grès, l'argile, le silex, matériaux de construction issus du sol et des sous sol les plus proches, sont aujourd'hui les dénominateurs communs de ce territoire.

ANNEXE N° 3

Carte géologique simplifiée

L'hydrographie



Le réseau hydrographique du Plateau de Mormal appartient au bassin versant de l'Escaut. L'Aunelle, la Rhonnelle, l'Hogneau, l'Ecaillon et leurs affluents sont les principaux cours d'eau qui, tout en épousant l'inclinaison générale du relief, ont favorisé l'installation humaine.

En taillant le sol par effet mécanique et chimique, les cours d'eau ont créé, en fonction de l'énergie de l'eau et de la dureté du substrat traversé, des vallées plus ou moins amples le long desquelles les villages se sont installés. L'ambiance humide des versants et des fonds de vallées ont favorisé le développement des prairies bocagères et des bois.

Il est intéressant de faire remarquer les particularités de ces cours d'eau :

- la totalité prend sa source dans la forêt de Mormal,
- l'ensemble a une direction sud-est/nord ouest,
- ceux qui ont fait l'objet d'une analyse physico-chimique sont de qualité acceptable à très bonne sauf en aval où ils sont de qualité médiocre.

L'occupation du sol

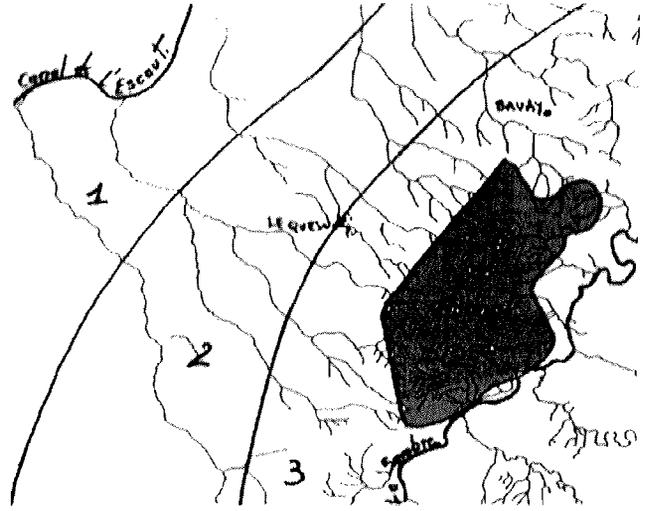
L'occupation spatiale du sol est l'élément qui visuellement permet de décrire et de définir un territoire. Cette tâche est d'autant plus facile que le territoire est rural. En effet, la campagne peut être décrite comme "un lieu où la présence de la nature est plus forte que celle du bâti. Ce n'est pas une nature sauvage, c'est une nature ordonnée qui résulte du travail de l'homme. Jamais l'homme n'est aussi proche de la nature que lorsqu'il la cultive"(Tachon), c'est l'expression de cette relation qui, peu à peu, a constitué le paysage de la campagne. La lecture de ce territoire à partir de cartes, de photos aériennes et de pratiques de terrain, met en évidence trois bandes distinctes :

1 . la première bande, située sur un glacis, est caractérisée par la dominance de grandes cultures. Les parcelles sont de tailles importantes. L'arbre, sous

forme de bosquets, occupe les buttes sableuses. Ce grand glacis à champs ouverts est sillonné par des grandes vallées bocagères où se sont installés les villages.

2 . la deuxième se distingue par des parcelles de moindre importance. Les grandes cultures restent dominantes avec toutefois des haies, reliques témoignant d'un ancien bocage. Les vallées moins espacées donnent à ce secteur une morphologie plus marquée.

3 . la troisième, adossée au massif forestier qui la protège des vents d'ouest, forme une auréole autour de la forêt de Mormal. L'importance du chevelu hydrographique est l'élément qui a le plus marqué la topographie et l'ambiance du secteur.



ANNEXE N°4

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique.

L'analyse qualitative, basée sur la particularité des milieux de vies ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes, révèle un potentiel naturel riche et varié sur le territoire du Plateau de Mormal. Les cartes Z.N.I.E.F.F. font apparaître deux types de zones : celles décrivant un secteur d'intérêt biologique remarquable (type I), et celles représentant un grand ensemble naturel (type II).

Les premières correspondent au complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz, à l'ensemble de la vallée et des versants de l'Hogneau et de l'Aunelle et enfin aux Douves de Le Quesnoy et l'étang Pont Rouge. Les secondes sont représentées par le complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées.

Les entités paysagères, logiques et limites

Le paysage est une notion complexe et éminemment culturelle : ne dit-on pas communément qu'il est le reflet des hommes qui l'habitent et qui en vivent. Evoquer la dimension paysagère d'un territoire, c'est solliciter des notions d'économie rurale (élevage-bocage, culture-openfield), de culture et d'histoire (présence gallo-romaine - le site de Bavay et les 7 chaussées -, vicissitudes historiques - les fortifications de Le Quesnoy et de Bavay), tout autant qu'apprécier, reconnaître et nommer les ambiances et les qualités spatiales.

L'inventaire départemental des paysages, établi dans le cadre de la Trame Verte, a mis en évidence la richesse paysagère à travers 37 entités regroupées en 15 Grands Paysages eux-mêmes rassemblés dans 5 Grands Pays. Selon cette nomenclature, le territoire du Plateau de Mormal s'inscrit dans les

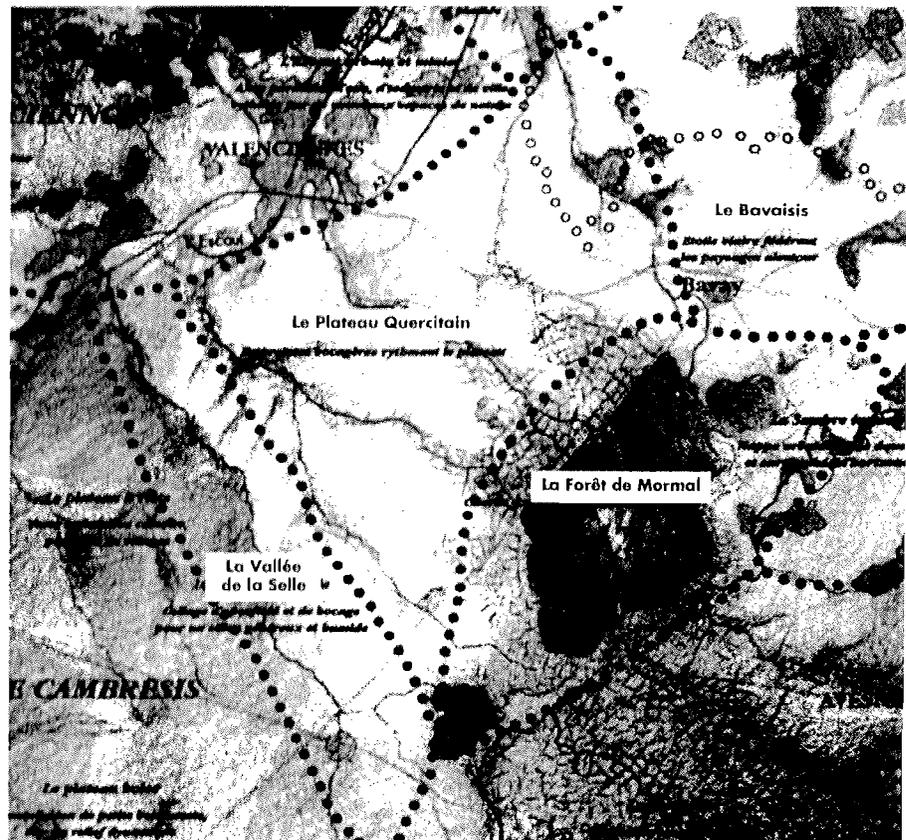
limites du *Grand-Pays* Avesnois dont les limites diffèrent de celles de l'arrondissement. Situé sur la partie ouest, ce *Grand-Pays* est en contact avec deux autres *Grand-Pays* : le Douaisis-Valenciennois au nord-ouest et le Cambrésis au sud-ouest.

Le territoire du Contrat de Développement Rural est entièrement inclus dans le périmètre de 3 entités.

L'entité du Plateau Quercitain : "empreinte bocagère rythmant le plateau". Elle correspond au territoire qui s'étend au nord et à l'ouest de Le Quesnoy. Elle est limitée au sud-ouest par l'entité paysagère de la Selle qui assure le lien avec le Cambrésis, à l'ouest par l'entité de l'Escaut urbain et minier et au nord-ouest par l'entité de la Hayne qui appartiennent au Douaisis-Valenciennois.

L'entité de la Forêt de Mormal : "citerne forestière auréolée de vergers". Elle rassemble la forêt domaniale, ses satellites et l'auréole de bocages attenants. Elle s'étend jusqu'à la rivière Sambre à l'est définissant selon la Charte du P.N.R. l'entité de la Sambre rurale.

L'entité du Bavaisis : "étoile viciaire fédérant les paysages alentour". Elle s'étire d'ouest en est depuis la vallée de l'Hogneau jusqu'à celle de la Trouille. Elle se cale au sud sur les rebords de la vallée urbano-industrielle de la Sambre (entité de la Sambre industrielle). Au nord elle s'étire en Belgique jusqu'à la limite bâtie du Borinage.



Les aires d'influence des pôles urbains et ruraux

ANNEXE N°5

"Les espaces bâtis en 1991"

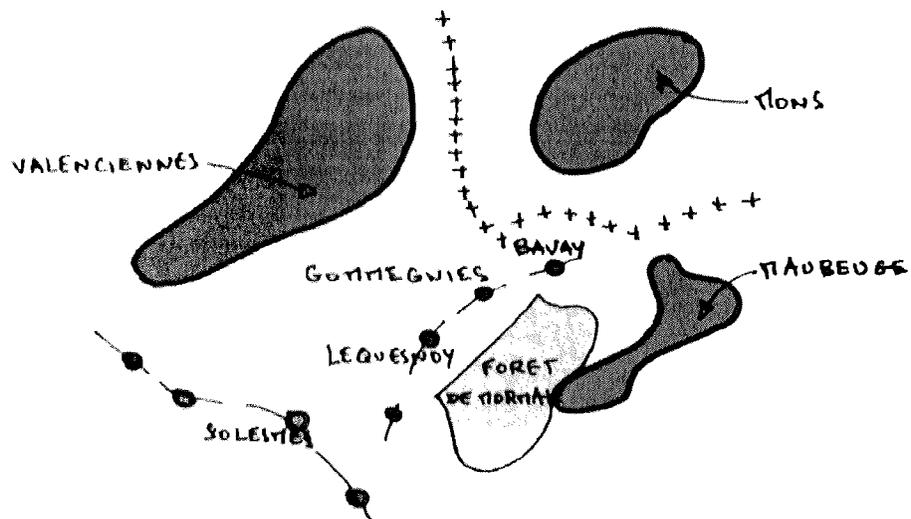
INSEE / Région Nord - Pas-de-Calais / Chambres Régionales Consulaires - 1995

Rechercher le périmètre de cohérence d'un territoire nécessite de comprendre les phénomènes d'urbanisation qui s'y manifestent en dépassant la simple analyse des éléments physiques (les aires bâties) pour étudier les relations que les espaces entretiennent les uns avec les autres et les influences qu'ils subissent. Les concepts de "bassin de vie" et de "bassin d'habitat" permettent une première lecture du fonctionnement urbain du territoire.

Un secteur faiblement urbanisé au cœur de concentrations urbaines

Le plateau de Mormal est un territoire rural inscrit au cœur de grandes concentrations urbano-industrielles. Il est limité par :

- . au nord, le Borinage (Mons),
- . à l'est, la vallée industrielle de la Sambre,
- . à l'ouest, le Valenciennois.
- . au sud, par un chapelet de villes de tradition industrielle : Iwuy, Saint-Aubert, Solesmes et Le Cateau.



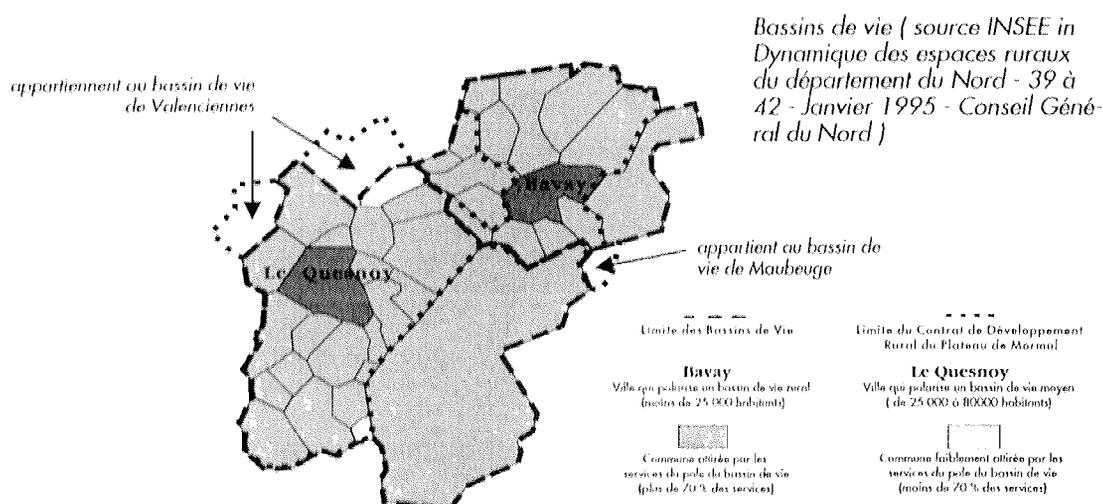
La proximité de deux secteurs, dont l'un est faiblement urbanisé alors que l'autre l'est fortement, génère, depuis quelques décennies, des relations internes ou externes aux secteurs qui ont pu être analysées à partir des concepts de "bassin de vie" et de "bassin d'habitat".

Un territoire organisé autour de deux bassins de vie

On nomme "bassin de vie" une zone de proximité autour d'une commune-pôle, bien pourvue en équipements et en services publics et privés qui attire la population des communes rurales qui l'entourent, pour la fréquentation des commerces, des services et des activités associatives et de loisirs.

Le découpage de la France en bassins de vie par l'INSEE a mis en évidence l'existence de deux bassins de vie dans le plateau de Mormal : l'un autour de Bavay, l'autre autour de Le Quesnoy.

Si les bassins de vie ne suffisent pas à eux seuls à expliquer l'organisation d'un territoire, ils sont néanmoins indicatifs d'un certain niveau de son fonctionnement et de sa cohérence.



Un territoire rural sous influence urbaine

Le concept de bassin d'habitat est né du phénomène de périurbanisation qui apparaît dès la fin des années soixante : certaines couches sociales recherchent alors dans les espaces ruraux proches des agglomérations un cadre de résidence plus agréable.

"Cette conquête des espaces ruraux par l'urbain au travers d'un processus de déversement périphérique d'une fraction de la demande de logements générée par la ville a eu pour conséquence d'étendre aux zones rurales périurbaines le territoire concerné par le fonctionnement global de l'agglomération."

C'est donc "la prise en compte du processus de périurbanisation qui fonde la notion de bassin d'habitat."

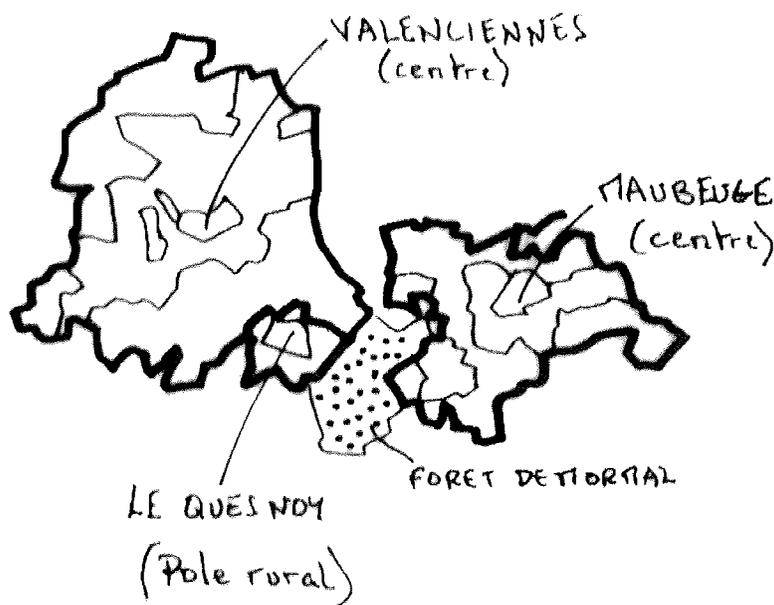
"Le bassin d'habitat d'agglomération correspond en fait au territoire de localisation résidentielle des ménages qui consomment les services urbains (écoles, santé, consommation de biens, services culturels...) offerts sur ce même territoire dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne.

Concernant le Plateau de Mormal, l'analyse menée par la Direction Régionale de l'Équipement fait apparaître que quelques communes appartiennent au bassin de Valenciennes, d'autres au bassin de Maubeuge et d'autres au bassin de Le Quesnoy.

ANNEXE N°6

"Les bassins d'habitat et typologie des communes (définition 1997)"
Direction Régionale de l'Équipement Nord - Pas-de-Calais - Février 1998

Les bassins d'habitat de Valenciennes, de Maubeuge et de Le Quesnoy (à partir de la carte réalisée par la Direction Régionale de l'Équipement Nord - Pas-de-Calais - Février 1998 représentant les bassins de vie et la typologie des communes (définition 1997))



L'identité du Plateau de Mormal repose donc aujourd'hui sur des caractères physiques, historiques et géographiques que viennent partiellement contredire les phénomènes récents d'urbanisation liés aux influences qu'exercent les pôles urbains sur les territoires ruraux.

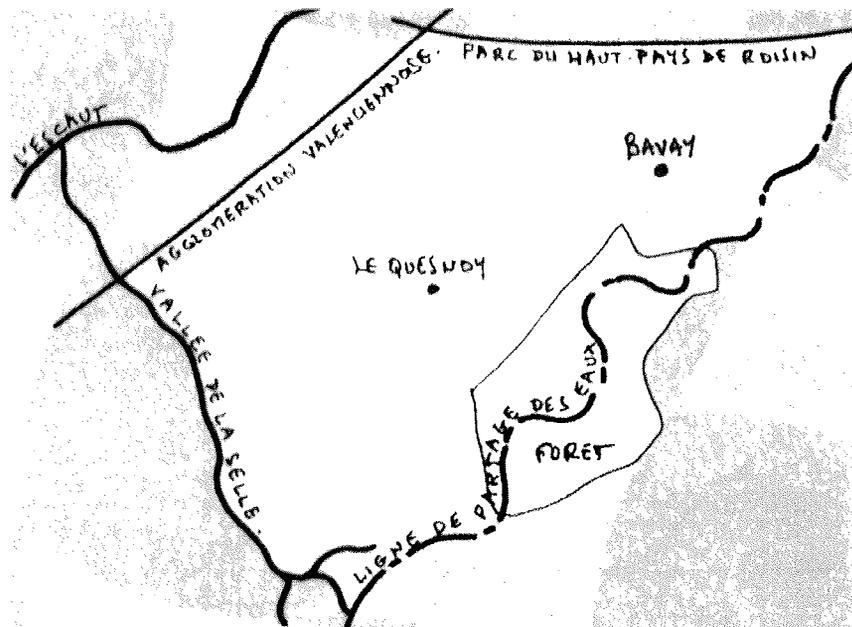
Cette complexité est à prendre en compte si le Plateau de Mormal veut renforcer son identité et le sentiment d'appartenance de ses habitants, de même que s'il veut se doter d'outils de gestion de son territoire, et en particulier s'il veut mettre en place une véritable politique locale de l'habitat.

Conclusion

L'analyse menée dans ce premier chapitre, dans les domaines variés que sont l'urbanisme, les éléments naturels, l'occupation des sols et les paysages révèle qu'à chacun des paramètres étudiés correspond une limite de cohérence spécifique.

Quel que soit le domaine envisagé, le périmètre de cohérence est toujours plus large que le périmètre administratif du Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal.

Dessiner un périmètre de cohérence est complexe et lourd de sens. En effet, cela revient à dessiner un périmètre qui, selon le sens donné par la loi sur l'aménagement du territoire, peut préfigurer les limites d'un "Pays". C'est à dire qu'il dessine à moyen terme l'espace de solidarité optimum entre l'ensemble des communes voisines et frontalières présentant une forte identité rurale .



Le périmètre de cohérence se cale sur :

- au sud-ouest, la vallée de la Selle,
- à l'est, la ligne de partage des eaux qui traverse la forêt de Mormal,
- au nord-ouest, la limite du bâti de l'agglomération valenciennoise,
- au nord, la limite du parc naturel belge du Haut-Pays de Roisin.

Recherche des caractères identitaires

L'approche fine de ce territoire dans les domaines que sont l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'occupation du sol montre une diversité des éléments contribuant à la définition de ses caractères identitaires. Il est possible d'en dégager 4 unités définissant chacune une ambiance particulière. Les limites proposées sont plus des lieux de transition ou de continuité que des ruptures franches. La grille d'analyse utilisée montre que certains éléments sont bien caractéristiques d'une unité alors que d'autres sont plus largement répartis sur le territoire du Plateau de Mormal.

Des habitats ancrés à leur territoire

Un habitat groupé

Selon les définitions des géographes (R. Lebeau), le territoire de l'Avesnois se présente historiquement comme un territoire à habitat essentiellement groupé, en raison des contraintes communautaires qui régnaient sur tout le Hainaut Occidental à la fin du 17^{ème} siècle et au début du 18^{ème} siècle.

Sans calculer le coefficient de dispersion de l'habitat (Demangeon), il est néanmoins possible, par simple lecture des cartes I.G.N., d'observer que l'habitat en Avesnois est plus dispersé que dans le Cambrésis et en particulier dans les lisières occidentales de la forêt de Mormal, là où l'eau abonde à faible profondeur et là où ont été installées des communautés de défrichement.

L'habitat et l'eau

*Le puits, la fontaine, la source...
L'eau est présente de manière abondante dans les lisières occidentales de la forêt de Mormal, là où l'eau abonde à faible profondeur et là où ont été installées des communautés de défrichement.*



Dispersion de l'habitat d'après carte I.G.N. 1/100 000 - 1995

Des groupements d'habitat aux formes variées

Toujours selon les études traditionnelles des géographes, les formes de groupement d'habitat peuvent s'analyser selon deux critères principaux : les formes en plan et l'inscription des groupements dans les sites.

Historiquement, la forme de groupement peut dépendre :

- . d'une intention défensive,
- . du relief :
 - . le groupement est ramassé sur butte sableuse, sur plateau, ou dans une vallée large,
 - . le groupement est linéaire dans une vallée étroite, de façon à bénéficier d'un accès facile à l'eau tout en se tenant à l'écart des terres inondables ou excessivement humides (seules quelques formes isolées s'installent en fond de vallée).

ANNEXE N°7

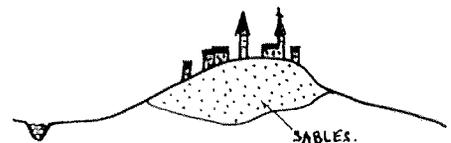
"Histoire des défrichements autour de la forêt de Mormal (d'après J.J. Dubois 1989)"

Le groupement est linéaire dans les hameaux de défrichement. D'après R. Lebeau, "le village-rue est une forme souvent imposée au Moyen-Age ou au Temps Modernes en Europe centrale, par le colonisateur. Celui-ci, seigneur laïque ou ecclésiastique installait une communauté de défricheurs, et divisait en deux le territoire qu'il leur attribuait. La plus grande partie constituait la zone des champs, exploitée en commun. La plus petite, en bordure ou au milieu de la première, étant réservée à l'habitat".

Outre le classement des groupements d'habitat selon leur forme en plan, l'étude du relief permet leur classement par profil.

Dans cette région de l'Avesnois, il est possible de distinguer :

. **le groupement sur butte sableuse**, qui répond, semble-t-il, à des considérations défensives et à un souci de préserver les terres cultivables,



. **le groupement sur versant** qui préserve au maximum les terres cultivables,



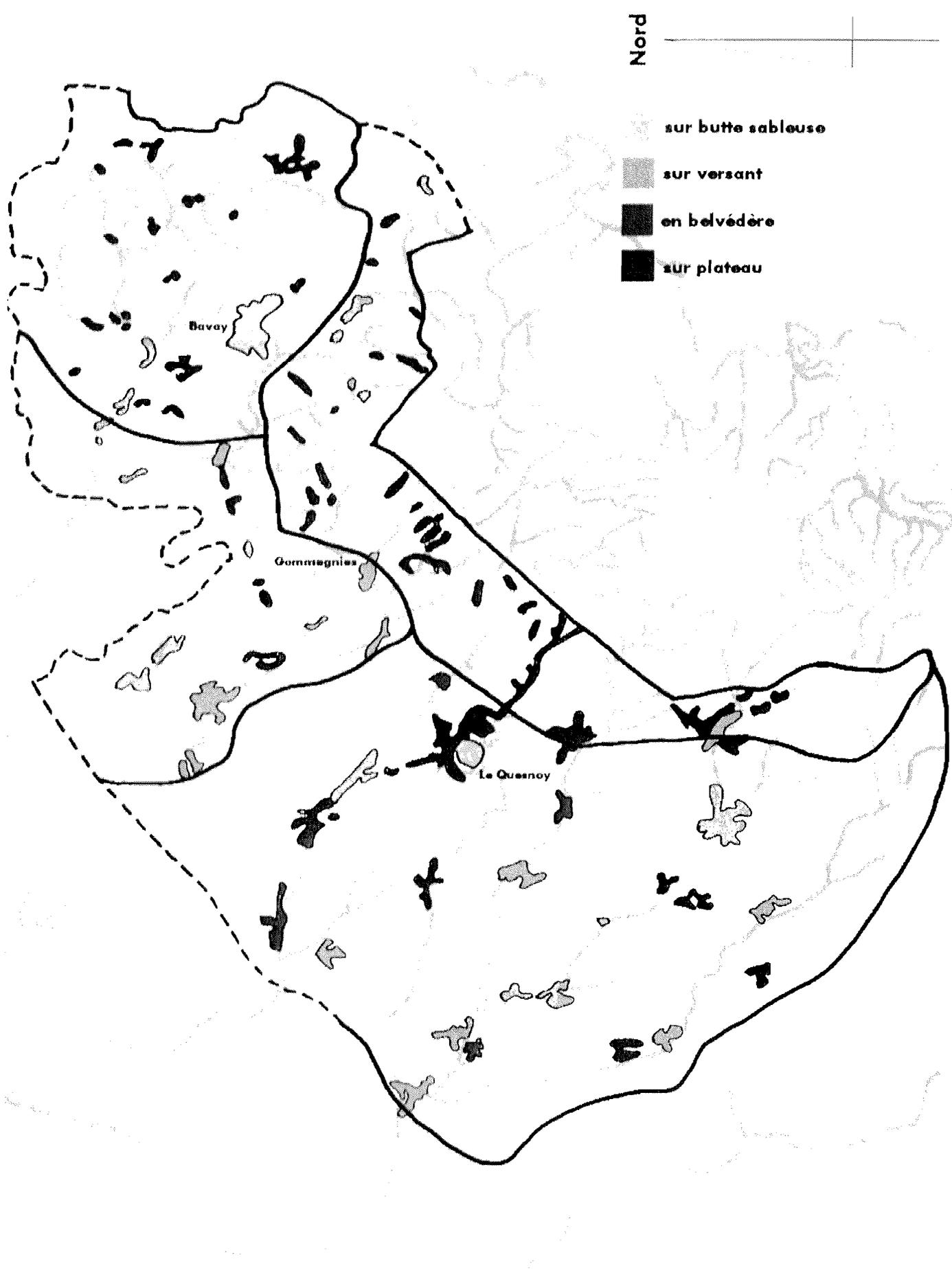
. **le groupement en belvédère** lorsque les pentes trop fortes de la vallée n'ont pas permis une installation sur le versant,



. **le groupement sur plateau** qui préserve l'habitat des inondations lorsque les pentes sont trop faibles.



Les quatre types de groupements



L'habité et l'eau

Le puits, la fontaine, la source, souvent modestes, les abords des lieux, le clocher, le monument de la croix, sont, au patrimoine, à part entière, car ils constituent des éléments essentiels pour la compréhension de la culture.



Groupement sur versant

Le rythme serré des fermes à pignon sur rue manifeste encore le souci d'économie des terres propres à la culture et rappelle l'organisation compacte des villages du Cambrésis, même si les raisons de ces formes d'implantations ne relèvent pas des mêmes logiques.



Sepmeries

Groupement en belvédère

L'église domine la vallée, dont le versant abrupt ne permet pas l'urbanisation. De ce fait, l'église ne se situe pas au centre géographique du village.

Les fermes les plus importantes se serrent le long d'une voie, parallèle à la vallée et installée à la naissance du plateau.

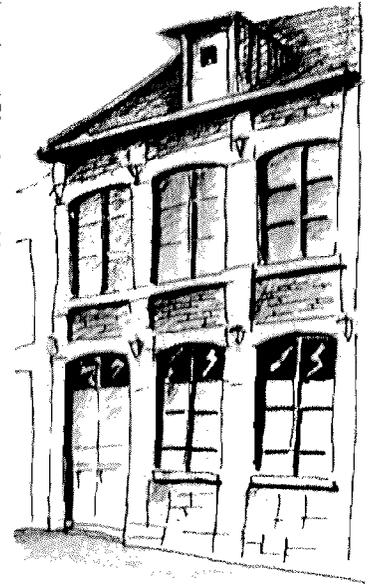
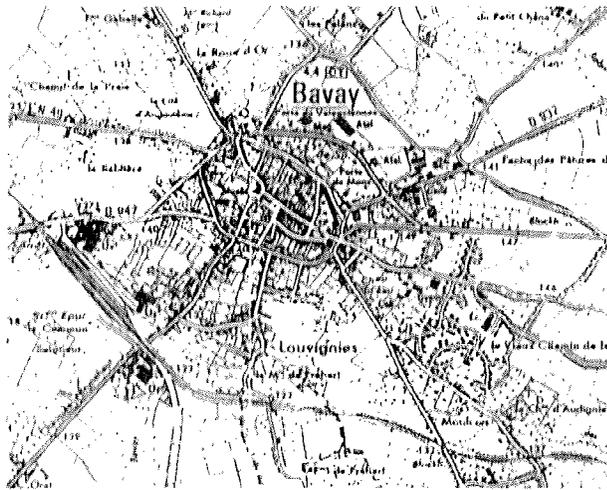
L'impact sur l'urbanisation de l'axe perpendiculaire à la vallée reste faible.



Maresches



Groupement sur butte sableuse



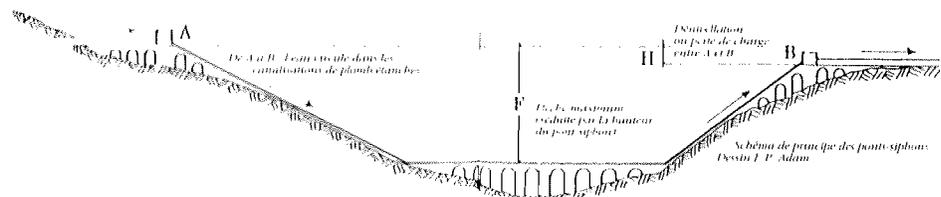
L'agglomération est compacte. Sa position stratégique sur le plan militaire lui a assuré un développement relativement important.

Le plan tient compte du léger relief et du rôle défensif assigné à la ville.

L'architecture, qu'elle soit domestique (maisons de ville) ou monumentale, est de grande qualité, mariant les matériaux locaux dans des registres différents selon qu'il s'agit de Bavay ou de Le Quesnoy, en fonction de la richesse des bâtiments et de l'éloignement plus ou moins grand de la commune par rapport aux carrières.

Aqueduc de Floursies

Le site de Floursies, comme partout sur le plateau mormal, est caractérisé par ses pentes douces et ses vallées encaissées. Les pentes sont couvertes de champs et de prairies, et les vallées sont occupées par des cultures.



Un habitat rural diversifié

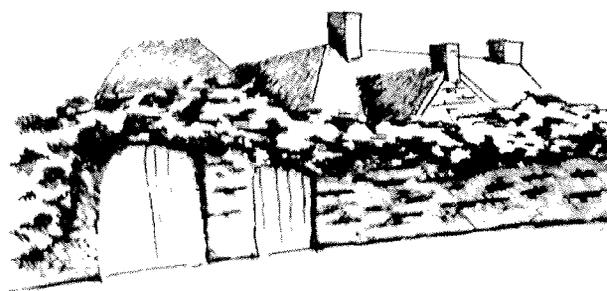
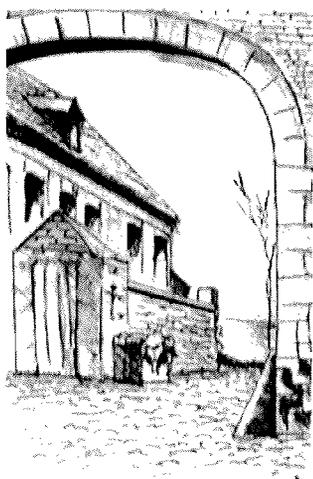
La typologie élaborée par les géographes (R. Lebeau) distingue deux types d'habitat rural que sont la maison-bloc et la maison composée :

. **la maison-bloc** réunit sous un même toit les locaux d'habitation et les locaux d'exploitation. C'est donc la forme la plus simple.

En raison de l'association étroite dans l'agriculture de l'Avesnois des cultures et de l'élevage, la maison comporte trois parties : l'une servant d'abri au bétail (écurie, étable) ; l'autre destinée à entreposer récoltes et instruments de culture (la grange) ; la dernière étant le logement des cultivateurs.

Ces maisons sont en général organisées en un seul bâtiment rectangulaire, longiligne, implanté à pignon sur rue.

. **La maison composée** (ou à bâtiments dissociés) est formée de bâtiments spécialisés dont les volumes diffèrent en fonction de leur usage.



Une étude plus fine de l'habitat traditionnel ferait ressortir les particularismes locaux, en fonction des économies agricoles et artisanales spécifiques (groupement de défrichement, ...) et des matériaux disponibles à proximité (localisation des carrières).

Les quatre unités

ANNEXE N°8

"Le complexe bocager
de Gommégnies et Joli-
metz"
Inventaire des ZNIEFF
Site n° 2 2

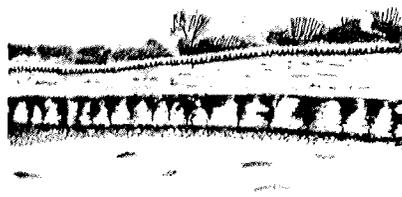
Le territoire du C.D.R. est situé (selon la lecture des paysages de la Trame Verte et la charte du P.N.R.) sur une partie de 3 entités paysagères. A l'intérieur de celles-ci, en parcourant et observant avec davantage de précision le territoire du C.D.R. et ses marges il est possible de percevoir et repérer différentes ambiances paysagères et naturelles.

L'auréole bocagère.

Appuyées à la forêt de Mormal on retrouve les ambiances feutrées et végétales (forêt, li-sières, bocage) où les structures ligneuses (haies, bois, bosquets, vergers) créent des horizons rapprochés. Les parcelles, le plus souvent de petites dimensions, sont majoritairement occupées par la prairie. Nombreuses sont celles constellées de pommiers hautes tiges, il est vrai, sénescents.



L'organisation du territoire montre un étirement des villages le long des anciens chemins menant à la forêt, selon un modèle existant sur l'ensemble de son pourtour et de celui de ses satellites. Ce secteur est aussi abondamment irrigué par le chevelu des très nombreux ruisseaux formant comme un delta inversé et provenant de la même forêt.



Ambiances feutrées, structures végétales, organisation spatiale urbaine et inscription du bâti dans le site sont la traduction visuelle des éléments physiques du milieu. En effet, ce secteur se caractérise par des paramètres forts qui symbolisent et expliquent ce paysage :

- . un sol froid et à forte rétention hydrique (sablo-argileux) qui a favorisé l'installation des prairies bocagères complantées,
- . la présence de puits dans les fermes, dans les jardins des anciennes maisons et dans les prairies qui témoignent de la présence d'une nappe phréatique très peu profonde,
- . une topographie mollement ondulée avec des interfluves parallèles à la forêt où se sont installés des villages linéaires qui dominent les vallons.

Ce paysage porte et véhicule une sorte d'image d'Epinal du Pays de Mormal : à ce titre il peut être considéré comme un paysage à forte charge patrimoniale. Cette ambiance bocagère se poursuit vers l'ouest pour laisser place au paysage de plateau ouvert. Ce territoire de contact fait penser à une dentelle de plus en plus ajourée par l'arrachage successif des haies.

ANNEXE N°9

"Les bois de la Haute
Lanière..."
Inventaire des ZNIEFF
Site n° 82

La clairière bavaisienne.

Au nord de Mecquignies, on retrouve les ambiances plus dynamiques dans leurs allures des territoires des plateaux de culture à parcelles moyennes. Les vues dégagées, génératrices d'horizons à moyenne distance y sont nombreuses en raison de la parcimonie de la trame bocagère.



Le tracé rectiligne des voies romaines centrées sur Bavay, l'horizon sombre des bois, le long étirement des haies basses encore présentes dessinent, de façon transfrontalière, des lignes élégantes et précises.

Cette ambiance se limite à l'est par les bois Delhaye et de la Lanière, satellites nord de la forêt de Mormal. Au-delà de cette limite l'urbanisation liée aux activités du Bassin de la Sambre se fait plus présente.

En plus de ces caractéristiques paysagères, ce secteur se distingue par :

- . un glaciaire faiblement ondulé recouvert d'un épais manteau limoneux fertile qui a favorisé l'installation de l'agriculture,
- . un réseau hydrographique très peu dense le long duquel s'est développé une flore inféodée à l'eau et l'installation d'un bocage sur les versants,
- . une butte sableuse sur laquelle s'est installée la ville de Bavay,
- . un substratum sableux largement exploité comme en témoigne la présence de nombreuses carrières aux environs de la ville.

Le plateau.

A l'ouest de l'auréole bocagère et au sud de la vallée de l'Aunelle, c'est à dire plus ou moins au-delà d'une ligne reliant Jenlain, Gommegnies, Villereau, Le Quesnoy, Englefontaine et Bousies et s'étendant jusqu'aux portes de l'agglomération valenciennaise, le territoire devient le domaine du paysage d'openfield. La forte présence de l'horizon est toujours la caractéristique dominante de ces secteurs à grandes parcelles.

Les secteurs offrent des champs visuels profonds et larges, ponctués par des peupleraies de modestes dimensions et des reliquats de bocage complanté.

En revanche, les secteurs de vallées offrent, par la présence de villages englobés dans une trame végétale bocagère, des situations plus intimistes et pittoresques. Les pentes et les fonds de vallées sont marqués par une ambiance fraîche et végétale faite de prairies, bocages, berges plantées, étangs, retenues d'eau et fontaines.

A la confluence des différents ruisseaux avec les rivières principales que sont la Rhonelle et l'Ecaillon, l'espacement des vallées sur les plateaux croît. Ce phénomène génère deux d'ambiances nuancées qui se succèdent d'est en ouest :



- . la première est faite d'alternance et d'équilibre entre les ambiances de plateaux et de vallées bocagères.
- . la seconde jouxte l'agglomération valenciennoise et la vallée de la Selle. La perception de l'horizon du plateau supplante celle des vallées qui sont à ce niveau largement espacées.

Ces ambiances d'openfield à champs visuels profonds et larges sont le fait de la variation de deux paramètres que sont le réseau hydrographique et la nature du sol :

- . le réseau hydrographique : en prenant sa source dans la forêt de Mormal, le chevelu hydrique dense a imprimé au sol une topographie ondulée (rides) avec des vallons très peu profonds. Progressivement les ruisseaux ont convergés pour former des vallées de plus en plus encaissées et de plus en plus larges. Les rides, quant à elles, vont se transformer progressivement en plateaux de plus en plus amples,
- . la nature du sol : l'analyse des coupes géologiques révèle une variation d'épaisseur de la couche de limon selon un axe est-ouest. Au niveau de la forêt de Mormal, le manteau qui recouvre l'assise géologique est peu épais et la nappe d'eau est peu profonde. Cette situation a généré des sols froids et humides qui ont favorisé le développement du bocage complanté. Ce bocage cède progressivement la place à l'agriculture. Celle-ci s'est installée à la faveur d'un sol plus profond et plus fertile. En revanche les vallées sont restées le domaine de la prairie et du bocage.

Les champs ouverts résultent de la combinaison d'une topographie ample avec de grandes cultures.

Les vallées.

Au nord-ouest de l'auréole bocagère et de part et d'autre des vallées de l'Aunelle et de l'Hogneau (Grande Honnelle en Belgique), l'ampleur des vallées, voire leur encaissement crée les conditions appropriées pour générer des ambiances mystérieuses. L'importance des plantations (bosquets, bocages, peupleraies de grandes dimensions) ne fait que l'accentuer.

Les dénivelés créent des prétextes pour des situations en belvédère où la vue se faufile entre les masses végétales et s'arrête parfois sur les roches dressées des carrières anciennes ou contemporaines.

L'ambiance mystérieuse, la richesse floristique et faunistique attestées par l'inventaire des ZNIEFF (cf. annexe fiche du site N° 87) sont la résultante de la diversité géologique et de la géomorphologie tout à fait originale de ce secteur. En effet les cours d'eau, en s'enfonçant assez profondément dans les terrains primaires calcaires qui caractérisent ce territoire du Hainaut, ont favorisé le développement des bois et des prairies bocagères dans les vallées. La mise à nu par l'eau du substrat calcaire a facilité l'exploitation de cette roche très appréciée pour la taille et le marbre. En revanche les plateaux, dominés essentiellement par l'agriculture ponctuée de prairies bocagères en mosaïque, constituent l'essentiel de ce



ANNEXE N° 10

"La vallée de
l'Hogneau..."
Inventaire des ZNIEFF
Site n° 87

Tableau de synthèse

		Les quatre unités			
		L'auréole bocagère	Le plateau	La clairière de Bavay	Les vallées
Milieu naturel	Hydrologie	- chevelu dense de nombreux ruisseaux.	- réseau de plusieurs rivières.	- réseau peu dense.	- deux rivières principales.
	Géologie	- limons peu profonds, nappe proche	- limon profond sur calcaires (rares affleurements sur versants des vallées), - poche sableuse (sous Le Quesnoy)	- couverture générale en limon, calcaires du primaire au nord, - grès du secondaire au sud.	- limons sur les plateaux, - affleurement de calcaire bleu du primaire dans la vallée de l'Hogneau (pierre bleue)
	Morphologie	- relief faiblement et régulièrement ondulé.	- interfluve ample et faiblement ondulé, - vallées dissymétriques bien marquées.	- topographie très peu marquée (glacis), - butte sableuse (sous Bavay).	- vallonnement très marqué, - vallées principales bien encaissées.
	Occupation du sol	- majorité de petites parcelles, - dominance des prairies bocagères complantées.	- grande culture et culture industrielle pour les grandes parcelles des plateaux, - prairie, bocage et ripisylve dans les vallées.	- grande culture dominante avec des parcelles de taille moyenne, - bocage résiduel, - nombreux bosquets et petits boisements.	- mixte sur des parcelles de petites à grandes (culture, nombreux boisements, bocage et prairies) .
Groupement d'habitat	Forme	linéaire, relativement dispersée.	- linéaire et ramassée, - bâti relativement concentré.	- linéaire et ramassée, - bâti relativement dispersé.	- linéaire et ramassée, - bâti relativement concentré.
	Inscription au site	sur plateau.	- sur plateau, sur versant et en belvédère, - un bourg sur butte sableuse (Le Quesnoy).	- sur plateau, versant et en belvédère, - un bourg sur butte sableuse (Bavay).	- sur plateau, versant et en belvédère.
Architecture	Matériaux	grès et brique influence du calcaire blanc au sud et de la pierre bleue au nord	grès, silex, pierre blanche taillée.	- grès, - pierre bleue taillée.	- pierre bleue très courante (moellons ou pierre taillée).
	Forme	pas de monument important, fermes blocs avec pignon sur rue.	fermes et maisons avec pignons sur rue, clochers bien visibles au loin.	- bâtiments de fermes à volumes variables organisés autour d'une cour.	- fermes à pignon sur rue et bâtiments de fermes à volumes variables organisés autour d'une cour.
Paysage	Champ visuel	fermé, à horizon rapproché.	- horizon profond et plan large sur les plateaux, - vue fermée et horizon rapproché dans les vallées.	- horizon boisé à moyenne distance,	- alternance entre ouverture et fermeture. - forte présence de l'horizon boisé.
	Ambiance	- bucolique très plantée.	- dynamique et sévère sur le plateau, - intimiste, fraîche et verdoyante dans les vallées.	- impression d'équilibre.	- pittoresque, - très plantée.
Observations	présence de nombreux puits.	- nombreuses fontaines et sources captées sur les versants.	- 7 anciennes voies romaines,	- nombreuses carrières de pierre bleue.	

Mise en évidence des mutations

Un territoire, qu'il soit d'identité rurale ou urbaine n'est jamais un système isolé, stable où les situations sont figées. Un territoire subit toujours de façon plus ou moins visible et de manière plus ou moins forte des évolutions. Si celles-ci sont subies, elles seront ressenties comme négatives, si elles peuvent être voulues, voire planifiées, elles seront ressenties comme positives puisque portant en elles la garantie d'un avenir meilleur.

L'analyse comparée de sites à différentes périodes, révélera ces évolutions et leurs impacts sur le paysage et le milieu naturel. Ce travail d'analyse doit permettre d'esquisser à terme le sens et les enjeux de ces évolutions.

Un territoire en évolution

Le discours commun est de considérer le paysage rural comme étant immuable et c'est de cette impression que découle très souvent la force évocatrice et l'esthétique de ces espaces. Un regard rapide sur le Plateau de Mormal nous laisserait croire que la ruralité de son paysage est immuable. Un regard attentif montre en revanche qu'il n'est ni fossilisé, ni figé dans un âge d'or, mais en constante évolution. Il évolue, se transforme, et rend ainsi compte du dialogue qu'il entretient avec ses habitants en répondant à certaines de leurs aspirations et de leurs besoins.

Situé aux "Portes" de l'Avesnois, le plateau de Mormal est soumis à des changements d'ordres urbanistique et agricole qui affectent son identité. Si ces évolutions ne sont pas prises en considération, elles conduiront à une lente et inexorable banalisation des espaces ruraux et périurbains.

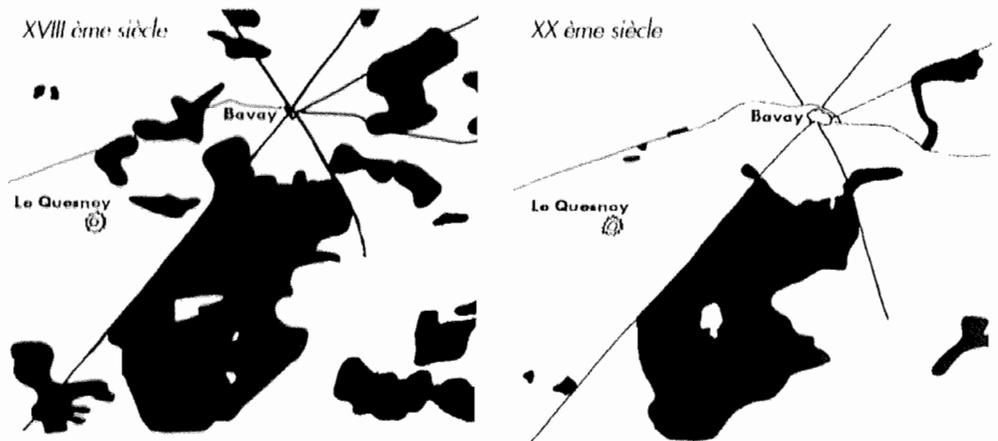
Aujourd'hui ces évolutions se traduisent plus particulièrement par :

- **la régression de l'auréole bocagère** avec la disparition du bocage et la sénescence du verger haute tige,
- **l'étalement linéaire des constructions neuves** le long des axes de circulations.

La régression de l'auréole bocagère

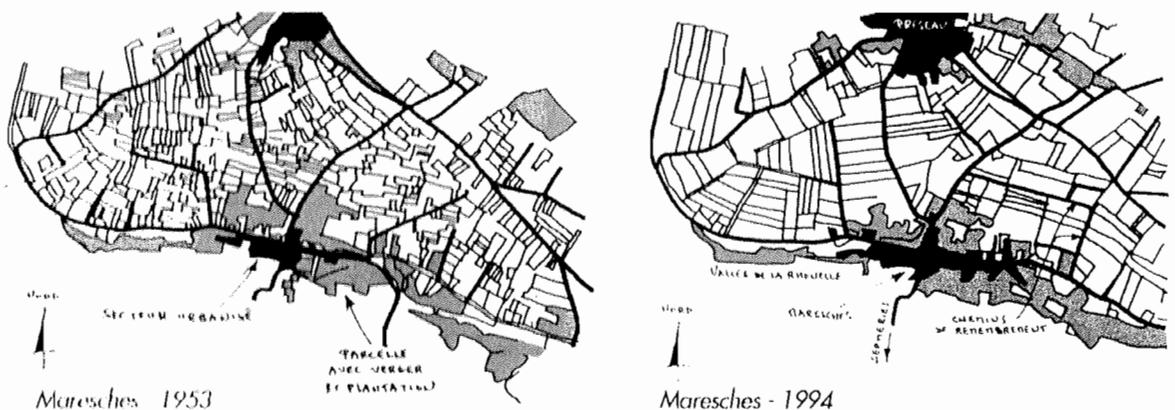
Le déboisement

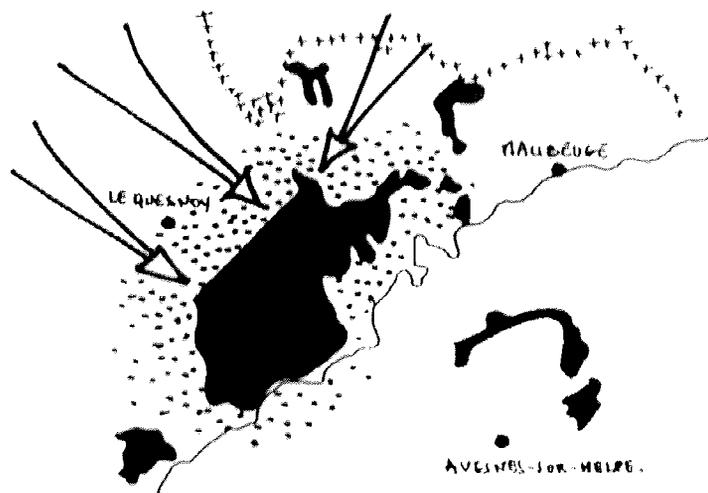
La lecture comparative entre la carte du XVIII^{ème} siècle et la carte I.G.N. actuelle permet de montrer la disparition de nombreux boisements.



Les mutations agricoles

De la même manière un territoire traditionnellement de culture à champs ouverts semble parfaitement immuable... En comparant les photographies aériennes de 1953 et celles de 1994 à proximité de Maresches (commune ayant pratiqué un remembrement) on remarque que les parcelles agricoles sont plus grandes et moins nombreuses. Une bonne partie du bocage ceinturant le village a été rognée par les constructions récentes. La perception du territoire s'en trouve modifiée par la simplification des textures végétales et par l'accessibilité réduite au cœur du territoire cultivé.





L'auréole bocagère menacée

L'apparition des parcelles labourables au détriment du bocage est aujourd'hui l'évolution la plus significative.

En effet, la présence d'ilots reliques de bocage et de vergers en certains endroits du plateau tend à montrer que la mise en valeur du territoire par un système associant prairie, haies et fruitiers de hautes tiges s'est opérée auparavant sur un territoire beaucoup plus vaste que celui d'aujourd'hui.

Après la grande vague de plantation bocagère qui a touché la région au XIX^{ème} siècle, le repli s'est amorcé après la seconde guerre et se continue jus-

qu'à nos jours. Les communes touchées par ce phénomène sont nombreuses. Elles ont organisé des réaménagements fonciers ou laissé se pratiquer les arrangements "à l'amiable". Le replis du bocage s'est fait selon deux directions : de l'ouest vers l'est sur la façade Quercitaine et du nord vers le sud sur la façade Bavaisienne du territoire.

Le secteur de Potelle-Jolimetz est un exemple significatif. La comparaison des photos aériennes des missions 1949 et 1994 est riche d'enseignements. Elle met en évidence deux traits principaux qui sont :

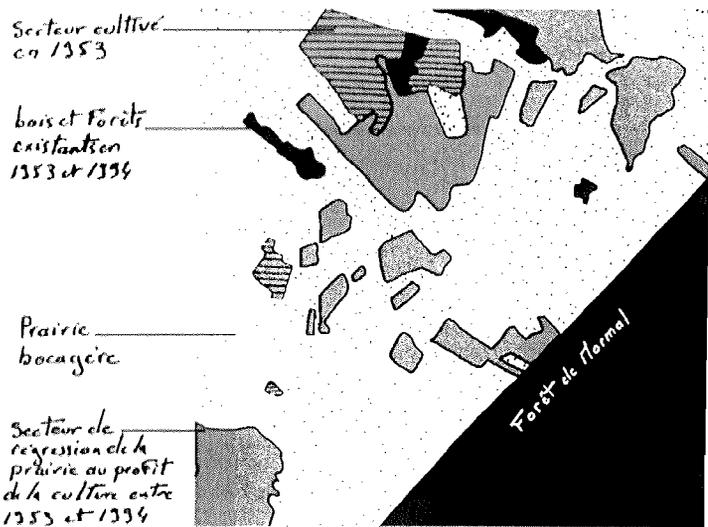
- la régression importante en surface des prairies bocagères au profit des surfaces affectées à la culture,
- la disparition d'un nombre très important de fruitiers de hautes tiges, suite à l'arrachage ou vieillissement des arbres.

Cette situation illustre que, malgré la qualité médiocre des sols (sols froids et battants), les parcelles agricoles évoluent inexorablement vers la lisière de la forêt de Mormal. De plus ces parcelles, restant nues une partie de l'année, subissent des érosions qui poseront, à terme, la question de l'envasement des nombreux ruisseaux et cours d'eau.

Un troisième phénomène semble se profiler : la substitution du verger par des peupleraies. Il conviendrait de l'analyser et de le quantifier dès maintenant puisqu'il semble récent.

ANNEXE N° 11

"Réaménagement foncier ?"



Du territoire rural à la ville territoire

Un territoire à fort potentiel de développement urbain

La situation géographique et le caractère rural du plateau de Mormal font de ce territoire un site à fort potentiel de développement urbain, puisque, de l'avis des spécialistes, la qualité du cadre de vie des territoires ruraux à forte identité sera de plus en plus attractive pour des populations urbaines de plus en plus mobiles et éclatées entre leurs lieux de travail, de résidence, de consommation et de loisirs.

Certains indicateurs, comme les déplacements domicile-travail, informent de ces évolutions.

Une étude prospective de l'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement, qui doit se conclure prochainement fera état des prévisions de développement à l'horizon 2015.

D'ores et déjà, la récente nomenclature spatiale proposée par l'INSEE tend à mieux définir les limites de la ville et sa zone d'influence.

Deux grands espaces sont ainsi définis : l'espace à dominante urbaine et son complément, l'espace à dominante rurale.

L'analyse de l'INSEE est intéressante dans la mesure où elle aborde l'urbain sous l'angle de l'emploi et qu'elle amène un élément de compréhension du phénomène urbain qui complète l'approche strictement résidentielle du territoire.

En revanche la méthode, élaborée à partir de données recueillies au niveau administratif, ne permet pas une compréhension spatiale des phénomènes urbains à l'échelle du territoire du plateau de Mormal. Elle permet néanmoins d'y rendre sensible la pression urbaine. Elle laisse aussi deviner les évolutions en cours et les mutations potentielles si aucune politique urbaine n'est mise en place pour gérer le développement de ce territoire.

ANNEXE N°12

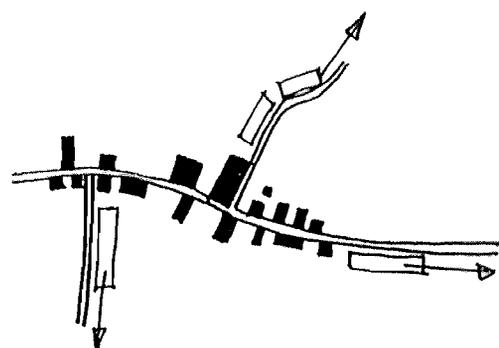
"L'espace à dominante urbaine"

L'étalement des constructions neuves

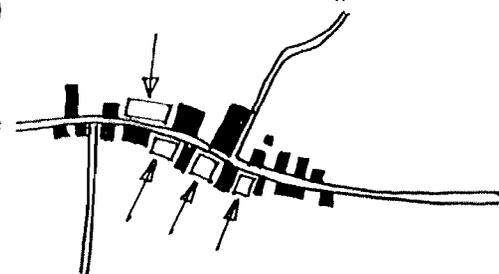
Quoique le territoire rural du Plateau de Mormal manifeste encore une identité forte, les premiers signes d'une mutation possible apparaissent. Bien que le mode de vie urbain se développe en France, les agglomérations françaises connaissent un vaste courant de dédensification qui a fait passer la population de 60 habitants par hectare en 1954 à 30 habitants par hectare en 1990. Parallèlement, 86% de la population française vit soit dans les villes centres et dans les communes périphériques agglomérées, soit dans le périurbain ou dans les communes de plus de 2000 habitants, fonctionnant très largement avec l'agglomération voisine. La population française a un mode de vie essentiellement urbain. Cette tendance, loin d'avoir atteint son apogée, ne cesse de s'affirmer. Elle entraîne une consommation d'espace toujours plus grande, tant dans le domaine de l'habitat, que dans celui des activités, générant une dispersion urbaine qui peut laisser penser que peu à peu le phénomène urbain couvrira l'ensemble du territoire.

Récemment, l'extension de l'habitat s'est réalisée par densification et étalement des villes et des villages, surtout de façon linéaire le long des voies de communication, jusqu'à créer parfois une continuité du bâti d'un noyau urbain à l'autre.

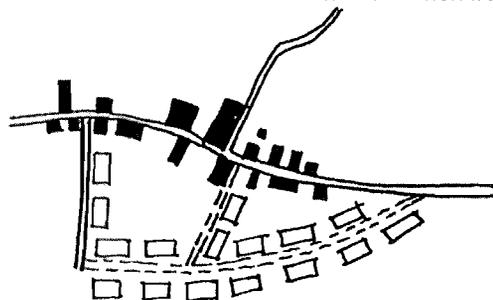
Alors que les cartes anciennes affirment l'opposition historique ville/campagne (cf. Carte de Cassini) dans un territoire qualifié à travers ses vallées, ses bois et ses routes, les analyses récentes font apparaître une nébuleuse urbaine autour du réseau vicaire.



Extension tentaculaire le long du réseau vicaire



Comblement des interstices non bâtis



Extension accompagnant une création de voirie

ANNEXE N° 13

"Carte de Cassini"

L'exemple de Gommégnies est à ce titre instructif :

La Commune accueillait 2589 habitants en 1806, et n'a cessé de croître jusqu'à atteindre 3514 habitants en 1886, date qui marque le début de son déclin jusqu'en 1982 où elle compte 1780 habitants. Une tendance inverse depuis a amené la population à 2004 habitants en 1990.

En 1806, Gommégnies est structurée selon deux modes - un chef-lieu, avec places et église, qui se développe le long de l'actuel ruisseau du Centre en articulation avec le Grand Chemin du Quesnoy à Bavay (actuelle D 942) ; des hameaux de défrichement qui s'étirent perpendiculairement à la forêt de Mormal, le long des voies (rue du Grand Sart, par exemple).

En 1994, on constate sur les photos aériennes que l'essentiel des constructions s'implante en dehors du centre (la rue Neuve ne se densifie pas). Les voies qui mènent à la forêt sont les plus attractives.

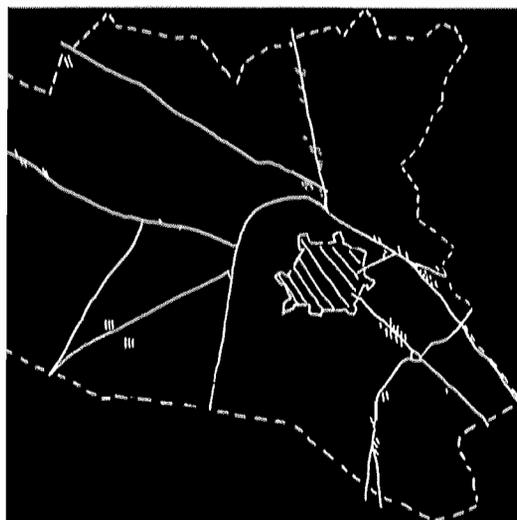


ANNEXE N°14

Un type de développement : "Le Quesnoy"

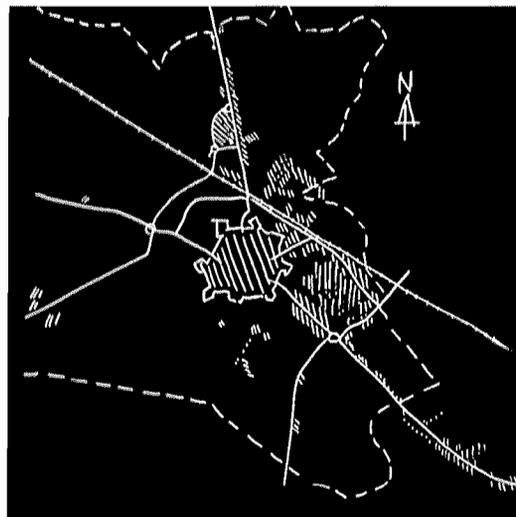
Un autre type de développement urbain peut être illustré par l'exemple de Le Quesnoy

Il aura fallu huit siècles, de la création de la ville au XII^{ème} siècle jusqu'au déclassement de la place-forte (1867), pour que Le Quesnoy passe du statut de ville close, enserrée dans ses fortifications, à celui de ville ouverte, débordant ses limites anciennes (encore peut-on jusqu'en 1960 compter sur les doigts d'une main les opérations de construction qui dépassent les anciennes limites).



1898

A partir de 1960, la construction se répand le long de grands axes de circulation, entraînant la ville à dépasser ses frontières administratives jusqu'à créer une continuité bâtie avec le village voisin. La "ville étale" est née.



1994

Conclusion

Cette analyse, quoique succincte, révèle les problèmes auxquels sont confrontés les élus.

- **Le premier est d'ordre urbanistique.** En effet, le Plateau de Mormal, par sa situation géographique (au cœur de trois grands bassins d'emploi et par la qualité de son cadre de vie (diversité des paysages) attire de plus en plus de nouveaux résidents. L'extension qui en découle se fait sans grand respect des sites.

- **Le deuxième est d'ordre paysager.** L'évolution de l'économie agricole en cours sur le territoire touche au plus profond ce qui fait la réputation et l'attrait du Plateau de Mormal.

Un équilibre reste à trouver entre le paysage, l'urbanisation et la rentabilité agricole. Si cette équation semble difficile, elle n'est pas impossible à résoudre.

La partie "Mise en place des actions" s'efforcera, à travers une déclinaison des outils, des actions, des partenaires potentiels, de proposer des solutions pour renverser cette tendance.

Actions et partenariats possibles

Les précédents chapitres ont mis en évidence les forces et les faiblesses du territoire. Ils ont révélé, en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et de milieux naturels, les éléments forts qui ont fortement marqué l'identité des territoires.

Cette analyse, en puisant ses racines dans la concertation (élus et partenaires) et dans les observations du terrain, a mis en évidence les axes de mutations et les enjeux de ce territoire.

Parallèlement, le comité de pilotage du C.D.R. s'est fixé des orientations pour valoriser le cadre de vie de son territoire. Les quatre orientations retenues complètent les ambitions exprimées dans la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Elles ont pour objectifs :

- de conforter la trame bocagère, de stopper le recul du bocage et la disparition du verger hautes tiges,
- de maîtriser l'urbanisation,
- de préserver, de valoriser et de faire découvrir les différents patrimoines (historique, architectural, naturel, paysager),
- de créer des solidarités avec les territoires riverains et transfrontaliers.

La mise en synergie de ces orientations nécessite l'engagement d'opérations et l'animation d'un partenariat. Ces opérations n'ont pas toutes la même teneur ni la même ambition. Elles font appel à des politiques différentes, certaines sont réalisables à court terme, alors que d'autres le seront à moyen ou long terme puisqu'elles nécessitent des préalables.

Pour l'ensemble de ces raisons, les différentes opérations peuvent être classées en deux catégories :

. les outils

Ils visent à faciliter la définition de politiques locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils ont l'ambition de rendre opérationnels les principes du développement approuvés par les élus. Ils servent de cadre à l'élaboration de la politique du cadre de vie et sont garants de la qualité de la démarche qui conduit à l'action.

Ils permettent de donner un sens fort et cohérent aux projets locaux.

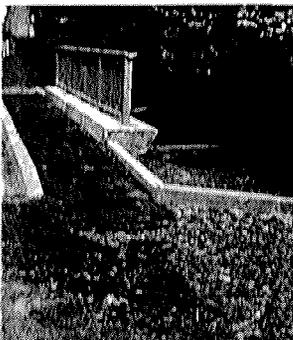
. les actions

Ce sont des opérations dont la transcription sur le terrain est immédiate et bien visible.

Les petits ponts

le franchissement de l'Hogneau

la réalisation d'une charte des paysages devrait permettre d'éviter des aménagements de voirie excessivement routiers



Les aménagements doivent prendre en compte les éléments identitaires du site.



Un patrimoine naturel : base pour un développement

L'analyse du périmètre du Plateau de Mormal a révélé des potentialités naturelles réelles :

- un espace rural au cœur d'un bassin de population de plus de 20 millions d'habitants à moins de trois heures de trajet,
- un patrimoine naturel combinant richesse floristique, faunistique et occupation spatiale du sol originale
- une richesse géologique,
- un territoire ouvert sur la Belgique.

Le Plateau de Mormal gagnerait à valoriser au maximum ce potentiel. En effet, cet enjeu présente deux avantages :

- celui de faire connaître le Pays,
- celui de le rendre plus attractif.

Il faut rappeler que le présent programme (étude et réalisation) s'inscrit dans un projet plus vaste qui est celui du Contrat de Développement Rural que les trois Communautés de Communes ambitionnent.

Sa mise en synergie nécessite :

- une volonté réelle de la part des élus,
- un travail concerté entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et les différents partenaires des actions concrètes et réalisables à court terme.

Ces opérations peuvent être classées en trois catégories :

- les outils,
- les actions se traduisant par des opérations sur le terrain,
- la sensibilisation.

Les berges

la Rhonelle

Une solution élégante pour maintenir les berges et valoriser un cheminement



Les outils

. l'inventaire floristique et faunistique.

C'est un outil qui permet d'une part, de qualifier et de quantifier les différents milieux et d'autre part, de mesurer leur fragilité. La DIREN paraît à ce titre le partenaire le mieux indiqué pour élaborer cet outil.

. la charte de l'environnement.

Document à caractère partenarial, elle définit les bases d'engagement entre plusieurs acteurs de l'aménagement en faveur de la valorisation du milieu naturel. L'inventaire constitue l'étude de référence à partir duquel il est possible de fixer les objectifs de la charte. C'est un outil qui permet aux élus du Contrat de Développement Rural d'engager des aménagements cohérents avec l'identité de leur territoire.

Le Ministère de l'Environnement attribue en priorité une aide financière aux structures intercommunales qui s'engagent dans cette démarche (Cf; Annexe Circulaire du 11 Mai 1994).

ANNEXE N° 15

"Circulaire du 11 mai
1994"

Les actions

La synthèse issue de l'observation, des ambitions des élus et des contacts avec les partenaires (Parc Naturel, DDE, DDR et DE) a fait émerger plusieurs thèmes parmi lesquels il sera possible d'engager des actions sur le terrain. Ces actions ont été retenues par rapport à leur impact et l'opportunité d'un partenariat.

- valorisation des itinéraires pédestres à thèmes (DDR, DE)
- valorisation des abords de routes et certaines voies romaines (DDR),
- valorisation de certaines entrées du territoire (portes du Parc) (DDR),
- résorption des espaces publics dégradés (DE),
- aides aux plantations dans le cadre de la politique programme "L'Arbre dans le Paysage Rural" (DE),
- mise en place de la politique de préemption au titre des "Espaces Naturel Sensible" (DE),
- replantation des haies sur les espaces publics (DE),
- plantation d'arbres dans le cadre de la politique "Reforestation du Nord" (DE).

Mise en place de

Pour une politique architecturale et urbaine facteur de développement local

Valoriser le patrimoine architectural et urbain

. Le patrimoine, un enjeu

Le patrimoine constitue un enjeu dont l'importance va croissante, tout particulièrement dans le milieu rural.

Mais pour que ce patrimoine devienne support de développement des territoires, il faut qu'il devienne lui-même projet de territoire.

Dans cette perspective, le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire (C.I.A.T.) du 20 septembre 1994 a posé deux axiomes de base quant à l'ambition de cette démarche.

- la définition de véritables projets de développement global, associant l'ensemble du corps social local et du tissu économique."
- "l'exigence d'une vision contemporaine du patrimoine, tournée vers l'avenir, en ne se limitant pas aux discours empreints de nostalgie et de passéisme, dont le patrimoine est trop souvent le support".

Afin de poser les bases d'une approche expérimentale nationale, le C.I.A.T. a élaboré le concept de Pôle d'Economie du Patrimoine (P.E.P.) qui repose sur une logique territoriale.

Le Contrat de Développement Rural offre l'occasion de s'interroger sur l'opportunité d'une telle démarche dans le Plateau de Mormal.

. La connaissance du patrimoine, première étape de sa valorisation

La valorisation d'un territoire dans ses qualités patrimoniales passe nécessairement par une meilleure connaissance de celles-ci.

Le C.A.U.E., à travers sa nomenclature du "Patrimoine Rural Remarquable", réalisée à la demande du Conseil Général du Nord, ainsi que le P.N.R. Avesnois, à travers les fiches patrimoniales qu'il élabore, ambitionnent d'animer le terrain et de sensibiliser les acteurs locaux sur ce thème.

Le Service de l'Inventaire de la Direction des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), quant à lui, mène une démarche scientifique dont les méthodes permettent une approche systématique du patrimoine.

D'ores et déjà, un inventaire du patrimoine est en cours de réalisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Bavaisis.

La question de son extension à l'ensemble du Plateau de Mormal doit être posée.

En effet, par la connaissance du territoire qu'il enrichit, l'inventaire du patrimoine constitue une "banque de données" qui permet :

- la constitution de dossiers de synthèses sur les caractéristiques typologiques des familles d'édifices étudiés,
- la réalisation d'une carte du patrimoine recensant les monuments et les

L'eau défensive

La douve et le fossé

Potelle, un patrimoine reconnu.

En maîtrisant l'eau dans le passé, l'homme a doté notre présent d'un riche patrimoine culturel, support de développement local.



- sites classés ou inscrits, et les éléments intéressants du patrimoine tant architectural qu'archéologique,
- la réalisation d'ouvrages de références (l'excellente collection "Architecture rurale de Wallonie" éditée chez Pierre Mardaga est un exemple de publication réalisée en Belgique),
- la valorisation des aménagements ultérieurs (construction ou réhabilitation d'architectures ou d'espaces publics),
- la mise en œuvre d'opérations de promotion culturelle et touristique (édition de brochures "Itinéraires du patrimoine" ...),
- l'élaboration de recommandations architecturales d'ordre incitatif (charte du patrimoine),
- l'initiation d'actions d'ordre réglementaire (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - Z.P.P.A.U.P.),
- l'élargissement des protections comme Monuments Historiques (Classement ou Inscription à l'Inventaire Supplémentaire)

Sur la base des différents éléments d'information connus à ce jour, de nombreuses pistes peuvent s'ouvrir à l'occasion de la dynamique créée par C.D.R. pour affiner les caractères de l'identité locale du Plateau de Mormal et proposer des opérations de valorisation du patrimoine architectural et urbain.

Maîtriser le développement urbain

La valorisation du patrimoine ancien passe aussi par la maîtrise du développement urbain pour que ce développement se fasse dans le respect des caractères identitaires de chaque territoire.

Or, si de plus en plus d'urbains cherchent à s'installer hors des grandes agglomérations pour bénéficier d'un cadre de vie verdoyant, cette démarche ne s'opère pas toujours dans le plus grand respect ni du patrimoine ni des équilibres spatiaux et sociaux.

En effet, avant d'être le résultat d'une véritable politique urbaine, la dédensification est l'expression du fonctionnement de l'économie de marché. Ce fonctionnement induit une distribution spatiale ségrégative entre les citoyens qui peuvent satisfaire leur envie de vivre à proximité de la nature et/ou à proximité des équipements des grands centres urbains, et ceux qui n'ont pas les moyens de ce choix. Ainsi, il est possible de définir une corrélation entre le niveau de revenus des nouveaux habitants de l'espace rural et la distance qui les sépare de l'agglomération de Valenciennes.

Ce phénomène de dédensification, selon qu'il est ou non maîtrisé, peut être générateur d'un fonctionnement ou d'un dysfonctionnement urbain à plus ou moins long terme.

C'est pourquoi les objectifs et les formes du développement urbain du Plateau de Mormal ne doivent être fixés qu'une fois mesurées leurs conséquences sur le territoire.

Il importe donc que le phénomène de dédensification constaté dans le périmètre du plateau de Mormal soit mieux appréhendé afin d'être maîtrisé : Quelle est l'importance du phénomène ? Quelles prévisions peut-on faire

concernant son développement dans les années à venir? Quelles sont les populations concernées? Les réponses à toutes ces questions permettront d'apprécier les conséquences que ce phénomène pourra générer à terme sur les plans spatial et social.

L'échelle du Contrat Rural de Développement est sur ce point pertinente, car elle permet d'apprécier des mutations dont les effets sont rarement perceptibles au seul niveau communal.

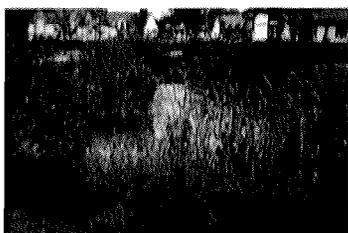
Le croisement des données recensées et des analyses menées tant par la D.D.E., la D.R.E. que l'I.N.S.E.E., en particulier, pourrait informer utilement sur les évolutions prévisibles du plateau de Mormal au regard des politiques qui pourraient être mises en œuvre sur ce territoire.

L'urbanisme vert

Bois Guillaume

Le lotissement favorise une gestion "intégrée" des eaux pluviales.

Le parti a été pris d'évacuer les eaux pluviales de surfaces à l'air libre, avec le souci de les restituer en totalité au milieu et, ainsi, de lutter contre l'imperméabilisation des sols.



Encourager un urbanisme vert

Sa traduction spatiale de la demande de nature génère collectivement des effets inverses aux demandes individuelles, en artificialisant de plus en plus le territoire, en provoquant des nuisances liées aux grandes infrastructures, en imperméabilisant les sols, etc... et finalement en générant les contraintes et les pollutions que les citadins avaient tenté de fuir.

Aussi, pour valoriser l'identité "naturelle" du plateau de Mormal et préserver pour l'avenir les qualités qui font de ce territoire une oasis de verdure au cœur de grands centres urbains, il est urgent de rechercher les moyens de développer un urbanisme vert respectueux des paysages et des milieux naturels.

Aujourd'hui, des opérations alternatives au "tout technique, tout enrobé" existent, telles celle de Bois Guillaume en Normandie qui propose une gestion "intégrée" des eaux pluviales. D'autres politiques adaptées à la situation spécifique du Plateau de Mormal sont encore à inventer si l'on veut que ce territoire garde toute son attractivité. La dynamique créée à l'occasion du C.D.R. doit permettre de mener à bien des opérations ambitieuses et innovantes.

Pour une politique des paysages facteur d'attractivité du territoire

L'eau et le passage

Le gué sur l'Aunelle à Wargnies-le-Grand



L'Aunelle, qui atteint ici un état d'équilibre, autorise un accès naturel aux prairies bocagères, sans perturber la vie aquatique.

La réalité paysagère du territoire s'ancre ici sur une diversité, c'est ce qu'a montré en début de document la partie traitant de l'analyse et de la lecture partagée du territoire. Mais au delà des spécificités géographiques, naturelles, urbanistiques et architecturales de chacun des faciès, il convient, pour aborder le concept "Paysage" de s'interroger sur le sens qu'il possède. Pour y parvenir il est intéressant de confronter cet état des lieux à la perception des habitants et des visiteurs. Il convient aussi de situer la valeur paysagère dans l'évolution du temps et des mentalités. Il est en effet possible de parler de dimension paysagère à un territoire si les valeurs qu'il reflète sont partagées par ses habitants et ses usagers.

A partir des différentes ambiances qu'il a été possible de déceler dans nos travaux d'approche, on reconnaît, sur le plateau de Mormal un ensemble d'éléments structurants. On pourra les nommer "charpentières" des paysages. Elles trouvent leurs légitimités à différents titres et sont porteuses d'enjeux puisque :

- elles expriment une réalité géographique et naturelle incontournables,
- elles représentent une valeur historique, ethnologique, esthétique et symbolique propre à induire une reconnaissance sociale large.

Ces principales "charpentières" sont :

- l'effet d'une lisière nettement dessinée par la forêt de Mormal et le vénérable horizon qu'elle impose,
- la spécificité du réseau des vallées (orientation, sources, densité, cortège végétal, fontaines, particularisme d'une mise en valeur dans un but défensif)
- le réseau des anciennes voies romaines centrées sur Bavay dont la volonté était de dessiner et d'aménager le territoire pour son développement et son rayonnement,
- le contact diffus entre les paysages de champs ouverts et ceux enclos,
- le nécessaire équilibre et les liaisons à trouver entre les secteurs de grandes cultures et ceux voués à l'herbe, aux haies et aux vergers hautes tiges.

Mener une politique ambitieuse pour les paysages du Plateau de Mormal c'est d'une part prendre en compte l'existence de ces "charpentières" et les valoriser en adéquation avec les identités locales et limiter ainsi la banalisation de leur évolution; et d'autre part mettre en œuvre des dispositifs permettant aux populations de participer à ses évolutions en s'appropriant ses qualités. Pour y parvenir il convient de mettre en place une méthode de travail qui, à moyen et long terme, permet au territoire de se doter d'outils de connaissance et de sensibilisation. Dans le souci d'enclencher une dynamique à court terme, il est recommandé de dégager des actions prioritaires pour les réaliser sur le terrain.

Les outils

- l'inventaire des paysages

C'est l'outil primordial de connaissance des paysages du secteur et la clef d'entrée à de nombreuses déclinaisons

Il permet sur le territoire d'étude de préciser l'inventaire des paysages de la Trame-Verte et de définir à la précision de l'"Unité Paysagère " son état, ses éléments d'identité et son évolution. Le Parc Naturel Régional s'est engagé, compte tenu de sa charte de réaliser ce travail sur le secteur

- l'inventaire hiérarchisé du bocage et des vergers

Il permet de donner une photographie (localisation, structure, inventaire botanique selon indice phytosociologique) du bocage et des vergers hautes tiges. La hiérarchisation doit permettre d'aboutir "à la définition d'une ossature d'intérêt majeur permettant de définir le squelette intouchable d'un nouveau maillage" (Mæker v. - 1996 - Etude de faisabilité sur les valorisations économiques du bocage aversnois- E.N.G.R.E.F. et P.N.R.) Il permet, entre autre chose, d'engager sur de bonnes bases une valorisation économique du bocage.

- l'analyse prospective pour la valorisation économique du bocage complanté.

Sur les bases du travail mené pour le P.N.R sur le territoire de la Communauté de Communes rurales des deux Helves ce travail doit permettre de cerner au plus près les pistes de la valorisation économique du bocage et d'un verger de hautes tiges. Il doit être réfléchi pour rechercher les applications effectives sur le terrain. Ce travail pourrait associer le Parc Naturel Régional, les professionnels de l'agriculture, du tourisme, les artisans, et leurs représentants.

- des cahiers de recommandations

Ils seront établis en direction des collectivités et des particuliers sur les thèmes d'une palette végétale et de la valorisation du paysage aux abords des structures touristiques. Ce travail sera présenté dans le chapitre présentant les éléments du programme d'Amélioration du Cadre de Vie (F.A.C.V.)

- une charte paysagère

C'est un document à caractère partenarial. Il définit les bases d'engagement entre plusieurs acteurs de l'aménagement en faveur de la valorisation du paysage. L'inventaire constitue l'étude de référence à partir de laquelle il est possible de fixer les objectifs de la charte. C'est un outil qui permet aux élus du Contrat de Développement Rural d'engager des aménagement cohérents avec l'identité de leur territoire.

Les actions

Elles sont, pour la plupart, communes avec celles participant à inscrire le patrimoine naturelle comme base pour un développement. La synthèse issue de l'observation, des ambitions des élus et des contacts avec les partenaires (Parc Naturel, DDE, DDR et DE) a fait émerger plusieurs thèmes parmi lesquels il sera possible d'engager des actions sur le terrain.

Ces actions ont été retenues par rapport à leur impact et l'opportunité d'un partenariat.

- valorisation des itinéraires pédestres à thèmes (DDR, DE)
- valorisation des abords de routes et certaines voies romaines (DDR),
- valorisation de certaines entrées du territoire (portes du Parc) (DDR),
- résorption des espaces publics dégradés (DE),
- aides aux plantations dans le cadre de la politique programme "L'Arbre dans le Paysage Rural" (DE),
- replantation des haies sur les espaces publics (DE),
- plantation d'arbres dans le cadre de la politique "Reforestation du Nord" (DE).

Une action, un partenaire

Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par le comité de pilotage du Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal.

1 - Préliminaires.

Le Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal (C.D.R. cf. Annexe 1) apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'il souhaite associer à la démarche :

- Parc Naturel Régional, D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le C.D.R. prendra soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur son territoire.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

Le présent "Guide de valorisation du plateau de Mormal" validé par les élus.

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage délégué un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

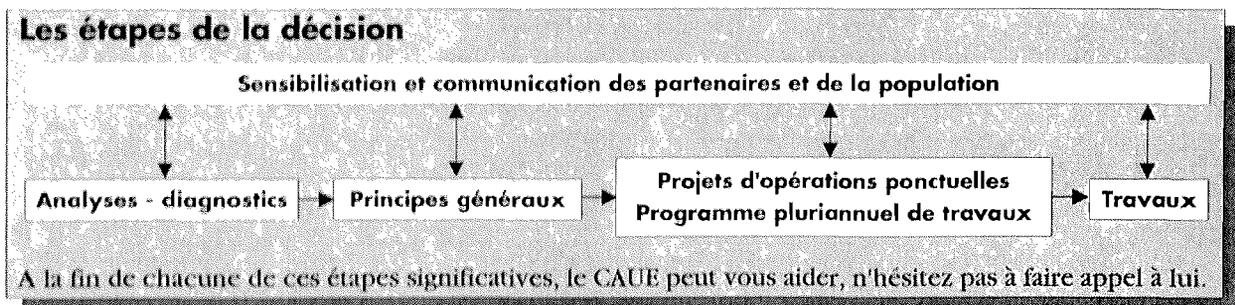
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'Avesnois. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général d'Avesnes.

Quant au maître d'ouvrage délégué, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.



La phase opérationnelle F.A.C.V.

Préalables - préciser la connaissance du territoire

Les deux premiers chapitres de ce guide ont permis, de façon sommaire, de définir un périmètre de cohérence et ensuite de circonscrire un périmètre d'étude autour du "Plateau de Mormal". Ces approches tenant compte de paramètres spécifiques ont révélé une complexité des éléments en interaction. La poursuite de cette investigation doit aider les élus à asseoir une stratégie cohérente et à engager un aménagement durable de leur territoire. Compte tenu des dimensions du territoire, il serait illusoire de prétendre mener une investigation exhaustive. Ce travail, même partiel, ne doit néanmoins pas être omis car la connaissance du territoire est garante de la qualité des opérations qui seront mises en œuvre par la suite. Le travail doit tenir compte des travaux en cours menés par le Parc Naturel Régional Avesnois et par le Service de l'Inventaire du Patrimoine de la Direction Régionales des Affaires Culturelles.

Concernant le périmètre de cohérence l'accent sera plus particulièrement porté sur la définition des limites et des particularités du territoire en matière d'urbanisme, de paysage et de milieu naturel.

Il est demandé au bureau d'étude la réalisation de documents cartographiques à l'échelle du 1/100 000 où seront synthétisés ces différents paramètres.

Concernant le périmètre d'étude, l'accent sera porté sur l'étude précise des quatre unités (cf. p22 à 25). Une analyse fine des différents éléments qui les caractérisent est demandée au maître d'œuvre. Les éléments seront synthétisés sur des documents cartographiques ayant la précision du 1/100 000.

Afin d'assurer une valeur dynamique à l'étude, l'ensemble des documents cartographiques devra aussi être remis sous une forme compatible à son intégration au S.I.G. départemental.

Les outils

La carte de stratégie

La réalisation de cette carte doit permettre :

- d'éviter les rivalités coûteuses entre les différentes communes qui forment le territoire du Contrat de Développement Rural,
- de chercher et de développer les actions complémentaires,
- de rendre les communes plus solidaires en répartissant les efforts d'équipements,
- de faire jouer son rôle à chaque partie du territoire tout en préservant et en affirmant l'identité de chacun,
- de prendre appui sur les potentialités locales pour revivifier et dynamiser le territoire.

Tels sont les objectifs affichés par cette carte. Sa réalisation doit prendre appui sur l'analyse et la synthèse des données issues du terrain (premières parties de l'étude) ainsi que sur les résultats de la concertation entre les différents partenaires et le maître d'ouvrage.

Cette carte, pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui tout en anticipant sur

L'édicule lié à l'eau

La fontaine et le lavoir

Éléments de patrimoine
Public.

Lieux rélérents dans la commune

Simple margelles de pierre
ou constructions plus élaborées.

Autrefois lieux utilisés au quoti-
dien, aujourd'hui délaissés.

Demain lieux de curiosité, bases
d'une culture commune



fontaine à Jenlain

les enjeux et les solidarités de demain, doit proposer une stratégie d'actions :

- sur le long terme, à l'échelle du périmètre d'étude, voire du périmètre de cohérence,
- sur le moyen terme, à l'échelle du périmètre d'étude,
- sur le court terme, à l'échelle du territoire du Contrat de Développement Rural (actions développées et précisées dans le cadre du FACV).

Elle intégrera les problématiques d'enfouissement des lignes électriques et/ou la suppression des poteaux électriques (crédits FACE).

Le cahier de recommandations pour les plantations

C'est un outil qui permet aux communautés de communes constituant le Contrat de Développement Rural d'engager des plantations cohérentes avec l'identité de chaque secteur en garantissant la conformité de la stratégie que les communautés de communes auront validé précédemment.

Ce document, qui constitue un élément précieux de dialogue avec les différents partenaires de l'aménagement, doit aussi être réfléchi pour toucher les particuliers dans leur volonté de "planter mieux". Une grande attention sera portée sur la qualité pédagogique du document. Il sera imaginé comme la base d'un document de sensibilisation pour la population.

Le cahier de recommandations pour les édifices et le mobilier urbain liés à l'eau

L'étude des éléments identitaires du territoire a fait valoir l'importance historique de la gestion de l'eau dans les installations humaines.

La compréhension de cette gestion est essentielle pour la lecture du territoire du Plateau de Mormal.

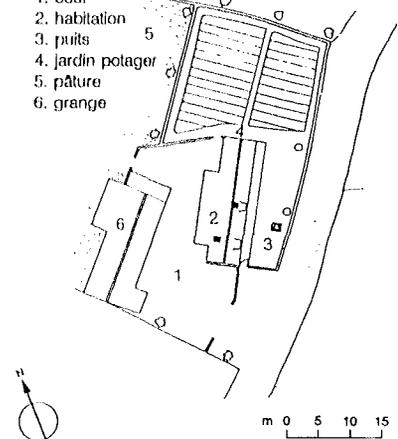
Autrefois très manifeste dans le paysage et très proche de la vie quotidienne des habitants, la gestion de l'eau est devenue de plus en plus obscure et abstraite pour se réduire le plus souvent, de nos jours, à de douloureuses factures d'eau.

Outre que la compréhension du rôle joué par l'eau dans les modes d'installations humaines peut être très utile à la lecture de la structuration du territoire, elle peut aussi nous éclairer sur les orientations urbanistiques à prendre pour l'avenir.

C'est pourquoi, il est demandé au bureau d'études de mener une étude historique sur l'origine et l'évolution du petit patrimoine (non militaire) lié à l'eau (cf. nomenclature du patrimoine du Conseil Général du Nord : rubriques "équipement civil" et "génie civil" - voir fiche en annexes). Sur la base de cette étude, il élaborera des documents pédagogiques destinés à faire comprendre les caractères et fonctions de ces éléments en relation avec les installations humaines auxquelles ils sont associés. Ces documents pourront être utilisés ensuite par les maîtres d'ouvrage de l'étude comme support d'exposition et

Plan d'ensemble

1. cour
2. habitation
3. puits
4. jardin potager
5. pâture
6. grange



Ancienne habitation
d'ouvrier agricole à Bayav,
au lieu-dit Le Louvion

ANNEXE N° 16

Fiche sur les "puits" is-
sue de la Nomenclature
du Patrimoine Rural Re-
marquable - Conseil
Général du Nord

base pour l'élaboration de plaquettes pédagogiques ou touristiques. Parallèlement, ils serviront de référence à des opérations de valorisation des édifices publics.

Concernant le patrimoine privé tel que les puits, le bureau d'études élaborera un cahier de recommandations à destination des habitants en vue de les conseiller en matière de restauration et en vue de leur proposer des usages contemporains de ce patrimoine ancien (ex. création de citernes à l'usage des jardins).

Le cahier de recommandations pour la valorisation des abords des petites structures touristiques

C'est un outil qui permet aux communautés de communes constituant le Contrat de Développement Rural d'engager des opérations cohérentes avec l'identité de chaque secteur en garantissant leur conformité à une stratégie touristique précédemment validée. Ce document constitue un élément précieux de dialogue avec les différents partenaires. Le projet d'agrandissement du musée de plein air de Hon-Hergies peut servir d'échelle de référence à son élaboration.

Les zones d'activités, du quantitatif au qualitatif

A en croire les spécialistes, le département du Nord est marqué par la surabondance de ses zones d'activités. Certes, toutes les zones ne sont pas adaptées à la demande des entreprises et certaines d'entre elles risquent de rester encore longtemps partiellement inoccupées alors que des demandes d'installation d'entreprises peuvent demeurer insatisfaites. Au-delà de la réponse quantitative à la demande foncière des entreprises, il apparaît donc urgent de s'attacher aux aspects qualitatifs de cette demande.

Il n'appartient pas à l'étude F.A.C.V. d'analyser l'opportunité de créer de nouvelles zones dans le territoire du Plateau de Mormal. En revanche, pour satisfaire les exigences de qualité des zones d'activité, il lui est demandé de :

- proposer l'amélioration des zones existantes (Wagnies-le-Grand, Bavay et Le Quesnoy), par la réalisation de guides qui fixent les grandes orientations de chacune des zones et proposent des opérations à mener sur les espaces publics à l'initiative des collectivités, et des opérations à mener sur les parcelles privées à l'initiative des entreprises, relayées si nécessaire par les éco-diagnostic mis en place par le Conseil Régional.
- faire émerger les enjeux architecturaux, paysagers et environnementaux d'un site (proximité du hameau de Plat de Bois) qui, en raison de sa situation en bordure de la future déviation de la nationale 49, pourrait représenter une opportunité pour l'installation d'une zone d'activité. (cf. schéma de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes)

ANNEXE N° 17

"Schéma de la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Avesnes"

Les actions

Les itinéraires de promenades

L'inventaire exhaustif des itinéraires montre un territoire bien desservi et offrant une diversité et un choix varié de circuits de promenades. En revanche, les fiches réalisées révèlent :

- l'absence de thèmes,
- une pauvreté d'informations dans le contenu,
- l'absence d'un document figurant l'ensemble des itinéraires existants et leur état,
- une faiblesse dans la communication.

Le CDR gagnerait à faire partager et faire découvrir les richesses locales (paysagères, architecturales, environnementales) aussi bien à sa population qu'aux touristes. De plus, ces itinéraires peuvent être des supports pédagogiques à l'éducation à l'environnement, au paysage et à l'architecture pour les scolaires.

Le CDR peut prendre en considération la proximité de la Belgique pour asseoir sa politique en matière de découverte. Ce projet nécessite de prévoir la mise en œuvre de plusieurs opérations :

- la publication d'une carte regroupant l'ensemble des itinéraires et la déclinaison des thèmes,
- la réalisation d'un guide d'entretien afin de pérenniser les circuits,
- la réalisation de fiches largement illustrées qui permettront aux usagers d'être mieux informés.

La valorisation paysagère, naturelle et culturelle des infrastructures routières et des entrées de territoire

Les fossés absorbants

La gestion intégrée des eaux pluviales offre des solutions satisfaisantes à la fois sur les plans paysagers, environnementaux et même économiques.

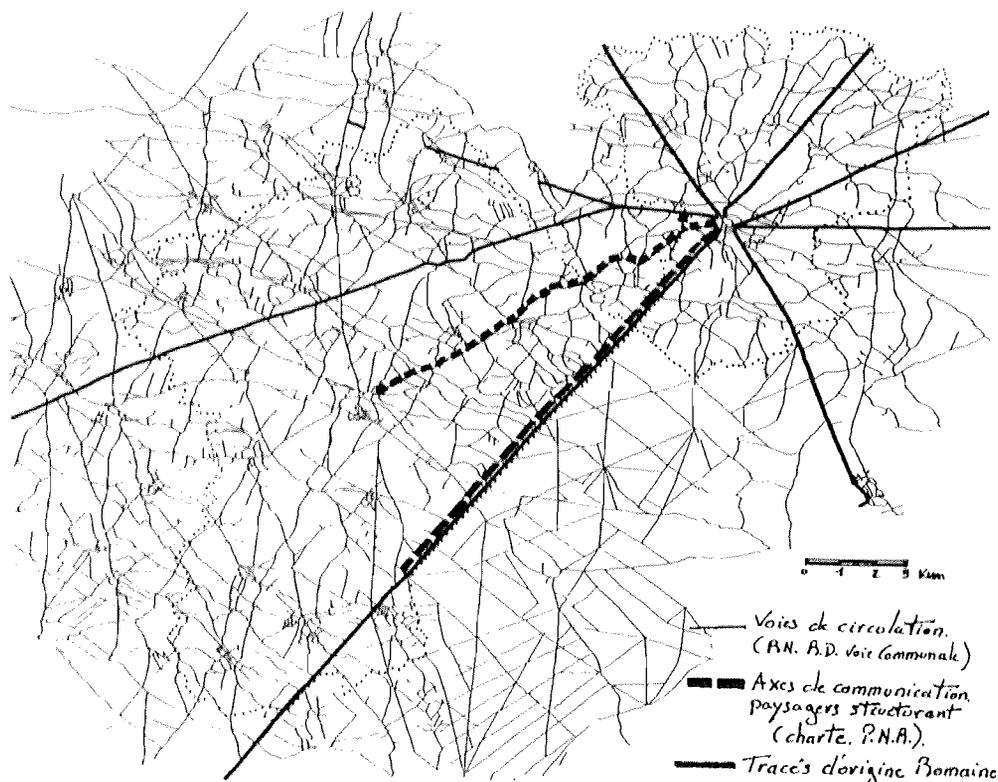


Les différents secteurs bâtis du Plateau de Mormal sont reliés entre eux par un nombre très important d'infrastructures sillonnant des ambiances paysagères différentes. La route peut être un belvédère permettant la découverte du territoire, elle peut parfois aussi en révéler une image peu flatteuse. Le schéma ci-dessous rend compte d'un maillage dense de différents réseaux allant du chemin rural jusqu'à la route nationale. S'y détache d'emblée la structure des anciennes chaussées romaines rayonnantes depuis Bavay. Par ailleurs, deux axes routiers (dont une chaussée Brunehaut) sont d'ores et déjà considérés par le Parc Naturel comme axes de communication paysagers structurants (R.D. 932 et R.D. 942).

Les axes de circulation sont aussi les liens qui permettent d'accéder depuis l'extérieur au territoire et de le relier aux territoires voisins (France et Belgique). C'est à travers l'infrastructure que l'automobiliste va se forger une idée du territoire qu'il traverse. Les sites stratégiques que sont les entrées de territoire méritent, à ce titre, une attention et des efforts particuliers. Certains sites peuvent aussi avoir le statut d'entrée de Parc.

La valorisation des entrées et de certains axes particuliers doit permettre de révéler les identités du Plateau de Mormal. Parallèlement à l'établissement d'une hiérarchisation entre les différents axes, le bureau d'études cerner la

notion d'entrée de territoire. Chacune des interventions dont l'ambition est la valorisation paysagère, naturelle, et culturelle devra tenir compte des spéci-



ités territoriales du lieu sans omettre les aspects liés à la sécurité routière.

Le bureau d'études réalisera un diagnostic, il proposera une stratégie d'aménagement à la suite de laquelle trois secteurs seront choisis pour faire l'objet d'études d'esquisses.

Valorisation des édifices et du mobilier urbain liés à l'eau

Puits, fontaines, vannes sont des éléments encore largement présents dans le paysage du plateau de Mormal bien que certaines de ces constructions, à l'abandon, soient en péril.

Le bureau d'études devra donc effectuer le recensement de tous les éléments encore présents sur le territoire (l'inventaire de la D.R.A.C. sur le Bavaisis donne sur ce secteur des informations précieuses), il les localisera et en établira succinctement l'état ; enfin, en coordination avec le maître d'ouvrage, il proposera des schémas de valorisation pour six édifices publics accompagnés d'études d'esquisses sur les abords.

La sensibilisation et la communication

On remarque très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques, des problèmes naissent au moment de la mise en œuvre des projets. Ceci est bien souvent imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des différents groupes de la société aux projets.

Le projet d'un cadre de vie valorisé et d'une identité fondée, reconnue et partagée sont aussi l'affaire des techniciens des structures consulaires, des agents des services territoriaux et publics, des techniciens des concessionnaires, des entrepreneurs... Il convient donc de trouver les moyens de les impliquer à quelque niveau que ce soit.

Pour atteindre cet objectif les solutions sont plurielles et les outils multiples. C'est pourquoi l'équipe de maîtres d'œuvre proposera, en collaboration avec le chargé de mission du C.D.R. une démarche permettant de sensibiliser les différents techniciens aux acquis de l'étude F.A.C.V.

De plus, malgré une volonté politique forte et l'adhésion des différents partenaires de l'aménagement à un objectif commun, on doit garder en mémoire le fait que la valorisation identitaire du territoire ne peut s'appliquer que sur les emprises publiques, ce qui en atténue terriblement la portée. L'immense majorité du territoire étant sous statut privé, il convient d'associer et d'informer la population la plus large. L'objectif à atteindre est que chacun puisse, au quotidien, faire acte de renforcement de l'identité de son territoire.

Pour atteindre cet objectif des actions de sensibilisation devront être engagées à partir des résultats de l'étude F.A.C.V. A cet effet on prévoira un programme d'exposition. Par ailleurs, le bureau d'études apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans les journaux locaux et/ou institutionnels des différentes communautés de communes.

Cahier des charges F.A.C.V. - Tableau de synthèse

Territoire du plateau de Mormal

Communautés de Communes de l'Aunelle et de la Rhonelle,
du Bavaisis et du Pays Quercitain.

Niveaux d'étude Thèmes	Eléments de reconnaissance du territoire	Carte de stratégie	Cahier de recommandations	Opération de valorisation du cadre de vie
	<i>Communication et sensibilisation</i>			
Structures végétales	<i>Une fiche technique concernant le Pays Quercitain est en cours d'élaboration par le P.N.R. Avesnois</i>			
Itinéraires de promenade				
Infrastructures routières et entrées de territoire				
Abords des petites structures touristiques				
Zones d'activités				
Edicules et mobilier urbain liés à l'eau	<i>Un inventaire du patrimoine est en cours sur le Bavaisis (DRAC)</i>			

Réflexions à mener et outils à réaliser dans le cadre du F.A.C.V.

ngdr

Réflexions en cours, à prendre en compte dans l'étude F.A.C.V.

Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

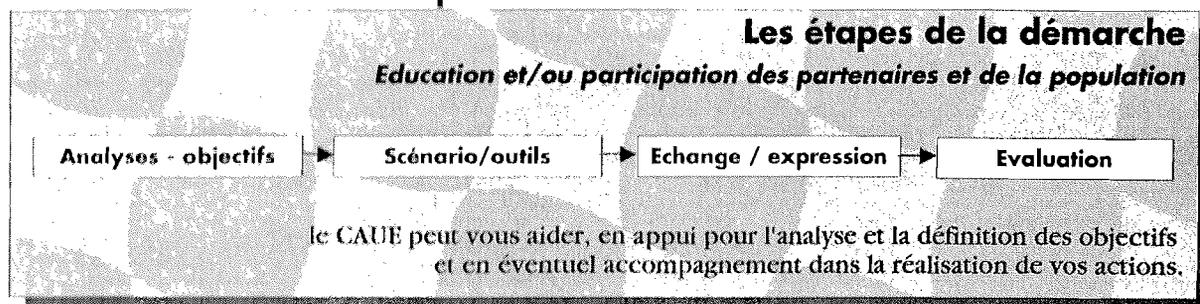
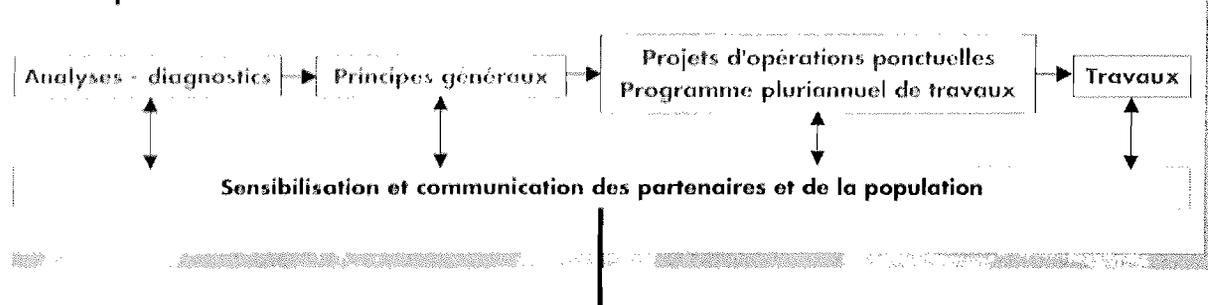
Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

La démarche éducative se situe lors du temps du projet. Elle a comme objectif la modification des mentalités et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personne. Elle approfondie une démarche de sensibilisation.

La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.

Les étapes de la décision



Ouvrages

- C.A.U.E. du Nord, 1993, *Eléments de lecture des paysages*, in *Trame-Verte politique du paysage : un outil de gestion du paysage - Conseil-Général du Nord*.
- D.A.T. conseils, H. Vidal - 1995- *La dynamique des espaces ruraux du Département du Nord - Conseil-Général du Nord*.
- J. Cuisinier, H. Raulin, F. Calame, 1988, *L'architecture rurale française Nord-Pas de Calais*, éd. *La manufacture*.
- C.A.U.E. du Nord, 1994, *Patrimoine rural remarquable*, Conseil-Général du Nord.
- J-A de Witte, 1991, *L'architecture agricole à Gussignies*, Ed. *Les rocs en fête*.
- E.N.R., 1996, *Projet de Parc Naturel Régional de l'Avesnois- Projet de charte, Notice, Cartes*, Ed. E.N.R.
- C.A.U.E. du Nord, 1996, *Guide pour l'aménagement et la valorisation de la Communauté de Communes du Bavaisis*, C.C.B.
- I.D.E.A., 1996, *Procédure de reconnaissance du parc naturel des Hauts-Pays - document de synthèse des réunions de Janv. à Mai 96*, I.D.E.A.
- I.D.E.A., 1997, *Projet de coopération transfrontalière entre la C.C.B. et le futur parc naturel des Hauts Pays*, I.D.E.A.
- R. Tebeau, 1996, (p.29 à 47) *l'Habitat rural*, in *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Ed. Masson-Armand Colin.
- I. Breuil, I. Delfaud, F. Leclerc, 1994, *Etude préalable au contrat de rivière Aunelle-Rhonelle*, E.N.V.A.R. C.C.V.E.
- Aquascop et Alter-ego, 1995, *Dossier d'agrément provisoire, Contrat de rivière de la Rhonelle, de l'Aunelle et de l'Hogneau*, C.C.V.E., Agence de l'Eau N.P.C.P.
- I.S.L., 1996, *Etude du bassin versant de la Rhonelle*, S.I.A.V.
- Osmose et Végétudes, *Etude pré-opérationnelle d'aménagement du massif forestier de Mormal - Bois l'Evêque*, Conseil-Général du Nord.
- V. Mæcker, 1996, *étude de faisabilité sur les valorisations économiques du bocage avesnois*, E.N.R. et E.N.G.R.E.F

Cartographies

- U.S.I.L., 1991, *Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la Région Nord-Pas de Calais*, 1/250 000, D.I.R.E.N.
- Carte topographique série bleue n° 2606 E, 2706 O, 2706 E, 2607 E et 2707 O, 1/25 000, I.G.N.
- Carte n° 4 Laon Arras, 1/100 000, I.G.N.
- Carte géologique de la France et notice explicative, *Le Cateau, Valenciennes, Le Quesnoy, Avesnes*, 1/50 000, B.R.G.M.
- Carte de Cassini, planche n° 42
- Carte du Diocèse de Cambrai, feuille n° 4

- Annexe 1 : Liste des communes, compétences, localisation
- Annexe 2 : Lettre de demande du Contrat de Développement Rural
- Annexe 3 : Carte géologique simplifiée
- Annexe 4 : "Les Zones Naturelles d'Interet Ecologique, Faunistique, Floristique de la Région Nord Pas de Calais" - 1991
- Annexe 5 : "Les espaces batis en 1991"
INSLE / Région Nord - Pas-de-Calais / Chambres Régionales Consulaires - 1995
- Annexe 6 : "Les bassins d'habitat et typologie des communes (définition 1997)"
Direction Régionale de l'Équipement Nord - Pas-de-Calais - Février 1998
- Annexe 7 : "Histoire des défrichements autour de la forêt de Mormai (d'après J.J. Dubois - 1989)"
- Annexe 8 : "Le complexe bocager de Gommeignies et Jolimetz"
Inventaire des ZNIEFF - Site n° 2-2
- Annexe 9 : "Les bois de la Haute Lamière..."
Inventaire des ZNIEFF - Site n° 82
- Annexe 10 : "La vallée de l'Hogneau..."
Inventaire des ZNIEFF - Site n° 87
- Annexe 11 : "Reaménagement foncier ?"
- Annexe 12 : "L'espace à dominante urbaine"
- Annexe 13 : "Carte de Cassini"
- Annexe 14 : Un cas particulier : "Le Quesnoy"
- Annexe 15 : "Circulaire du 11 mai 1994"
- Annexe 16 : *Fiche sur les "puits" issue de la Nomenclature du Patrimoine Rural Remarquable - Conseil Général du Nord*
- Annexe 17 : "Schéma de la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Avesnes"

Les demandeurs

Trois communautés de communes,
celle du Bavaisis (11 communes, 9710 habitants),
celle du Pays Quereitain (17 communes, 16 506 habitants),
celle des vallées de l'Auncelle et de la Rhônelle (10 communes, 6 672 habitants),
sont candidates à la mise en place d'un contrat de développement rural dans le cadre de la politique proposée par l'Etat, la Région Nord Pas-de-Calais et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces trois structures souhaitent élaborer et mettre en oeuvre un projet de territoire commun sur le périmètre de leurs trois entités territoriales.

Ce territoire compte 32 905 habitants et comprend 38 communes, toutes associées au sein de la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Carte d'identité des Communautés de Communes :

Communauté de Communes du Bavaisis créée par arrêté du 29-12-93

Communes	Délibération du	Canton	Nombre d'habitants
Amfroipret	8-11-93	Bavay	173
Audignies	8-11-93	Bavay	233
Bavay	4-11-93	Bavay	3869
Bellignies	16-11-92	Bavay	903
Gussignies	24-11-93	Bavay	290
Hargnies	19-11-93	Berlaimont	453
Hon-Hergies	26-10-93	Bavay	764
Houdain Lez Bavay	17-11-92	Bavay	893
Mecquignies	19-11-92	Bavay	585
Obies	26-11-93	Bavay	587
Taisnières sur Hon	14-12-92	Bavay	960

Compétences de la Communauté

- Aménagement de l'espace : schéma directeur, élaboration d'un plan de développement sans porter atteinte aux P.O.S. et aux cartes communales.
- Actions de développement économique : recherche, création et développement d'activités commerciales, artisanales, industrielles et touristiques.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Electrification rurale.
- Centre de soins.
- Enseignement secondaire.
- Tourisme
- Politique médico-sociale en faveur des personnes âgées.
- Activités culturelles, de formation
- Ordures ménagères à/c du 01/01/95.

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle.

Président de la communauté : Marc Berquet - Maire de Bavay

Personne à joindre : Emmanuel Legat - Mairie 59144 AMFROIPIRET Tél. Fax. : 27 39 83 23

**Communauté de communes du Pays Quercitain
créée par arrêté du 29-12-93**

Communes	Délibération du	Canton	Nombre d'habitants
Beaudignies	22-07-93	Le Quesnoy Est	527
Englefontaine	23-09-93	Le Quesnoy Est	1354
Ghissignies	15-09-93	Le Quesnoy Est	359
Hecq	10-07-93	Le Quesnoy Est	259
Jenlain	17-09-93	Le Quesnoy Ouest	1138
Jolimetz	30-09-93	Le Quesnoy Est	852
Le Quesnoy	01-07-93	Le Quesnoy	5081
Louvignies Quesnoy	29-06-93	Le Quesnoy Est	917
Maresches	29-07-93	Le Quesnoy Ouest	943
Neuville en Avesnois	05-07-93	Le Quesnoy Est	285
Poix du Nord	16-07-93	Le Quesnoy Est	2062
Potelle	20-09-93	Le Quesnoy Est	354
Raucourt au Bois	26-09-93	Le Quesnoy Est	133
Ruesnes	20-09-93	Le Quesnoy Est	528
Salesches	29-06-93	Le Quesnoy Est	296
Vendegies au Bois	02-09-93	Le Quesnoy Est	397
Wargnies le Grand	17-09-93	Le Quesnoy Ouest	1021

Compétences de la Communauté

- Aménagement de l'espace.
- Actions de développement économique.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Politique socio-culturelle.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle.

Président de la Communauté : Paul Raoult - Sénateur - Maire de Le Quesnoy
 Personne à joindre : Robert Brasseur - tél : 27.27.64.56 - fax : 27.49.21.18
 Château Marguerite de Bourgogne - 59530 LE QUESNOY

**Communauté de Communes des Vallées de l'Aunelle et de la Rhônelle
créée par arrêté du 30-12-92**

Communes	Délibération du	Canton	Nombre d'habitants
Bry	06-08-92	Le Quesnoy Ouest	312
Eth	06-08-92	Le Quesnoy Ouest	300
Frasnoy	07-08-92	Le Quesnoy Ouest	260
Gommeignies	23-07-92	Le Quesnoy Ouest	2024
Orsinval	07-08-92	Le Quesnoy Ouest	440
Preux au Sart	24-07-92	Le Quesnoy Ouest	247
Sepmeries	30-07-92	Le Quesnoy Ouest	491
Villereau	06-08-92	Le Quesnoy Ouest	665
Villers Pol	07-08-92	Le Quesnoy Ouest	1257
Wagnies le Petit	31-07-92	Le Quesnoy Ouest	676

Compétences de la Communauté

- Aménagement de l'espace : mise en place d'un schéma directeur, harmonisation P.O.S. et cartes communales, élaboration d'un plan de développement.

- Actions de développement économique : aménagement de Z.A. Accueil et extension des entreprises.

- Protection et mise en valeur de l'environnement, protection des eaux des rivières.

- Étude du maintien pédagogique des écoles en milieu rural et politique du développement du logement.

Régime fiscal : Fiscalité additionnelle.

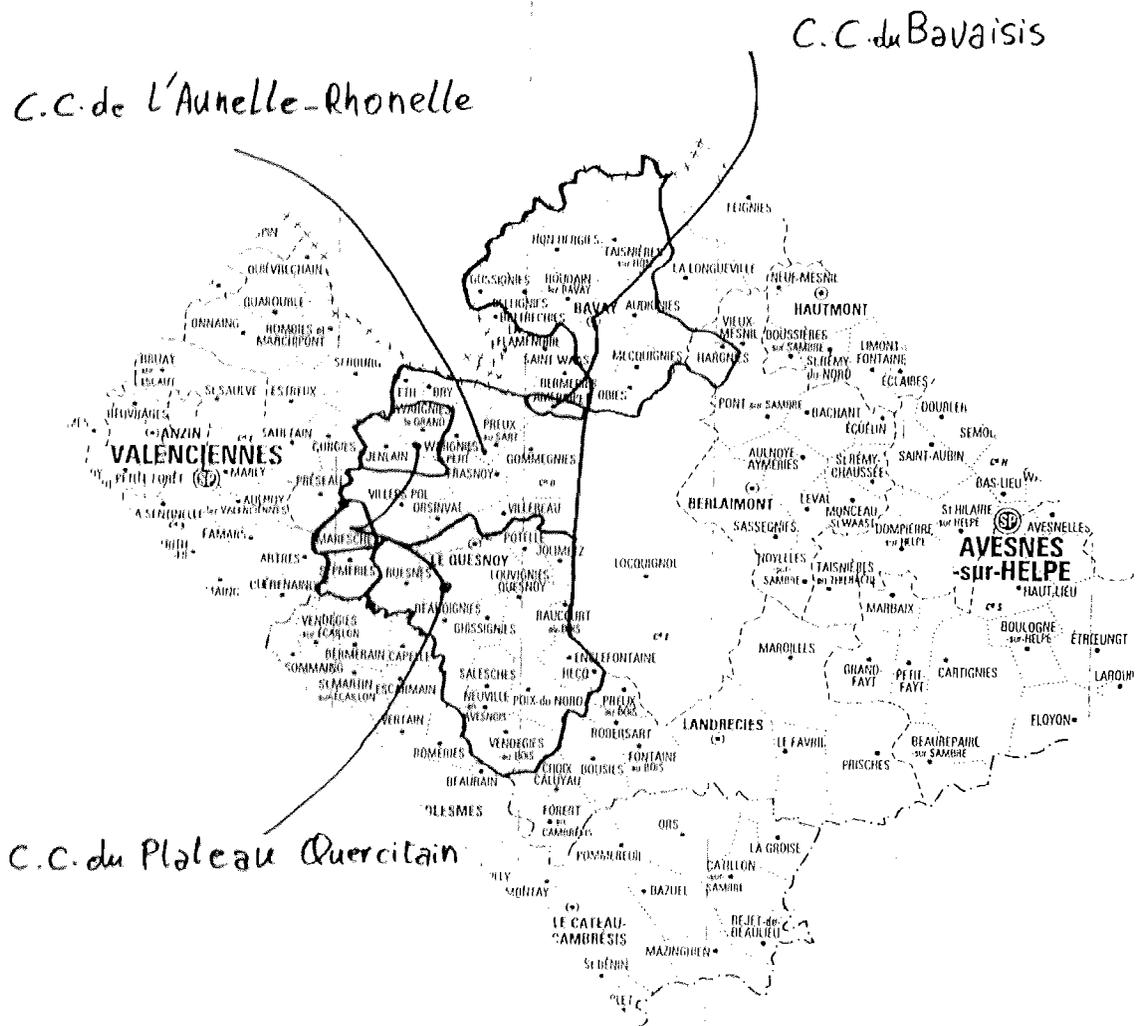
Président de la Communauté : Michel Copros - Maire de Gommeignies

Personne à joindre : Yvon Brunelle - Mairie 7 place du Général de Gaulle 59144 Gommeignies

Tél : 27.49.91.78 - fax : 27.49.84.17.

Annexe 1

Localisation des Communautés-de-Communes



Annuaire

"Plateau de Mormal"
Centre Cernay
BP 86
59530 LE QUESNOY
Tél : 03/27/27/64/56
Fax : 03/27/49/21/18

Monsieur le Président
CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD
2, Rue Jacquemars Gielée
59047 LILLE CÉDEX

Le Quesnoy, le 6 Octobre 1997

Nos réf. : CR/SP 10/97
Objet : Procédure F.A.C.V

Monsieur le Président,

Nos Communautés de Communes du Pays Quercitain, des Vallées de l'Aunelle et de la Rhônelle, et celle du Bavaisis, sont actuellement en procédure d'élaboration d'un Contrat de Développement Rural.

Au cours du Comité de Pilotage du 24 Septembre dernier, les trois Communautés de Communes ont confirmé l'importance du "Cadre de Vie" pour le Territoire.

Aussi, il a été décidé de relancer la procédure F.A.C.V sur nos trois Communautés de Communes au titre du Contrat de Développement Rural "Plateau de Mormal".

La Communauté de Communes du Bavaisis a terminé d'élaborer son programme d'études depuis juillet 1996. Les Communautés de Communes du Pays Quercitain et des Vallées de l'Aunelle et de la Rhônelle ont déposé leur demande respectivement à la date du 25 novembre 1994 et du 17 juin 1993.

Ces deux structures intercommunales souhaiteraient combler leur retard par rapport à la Communauté de Communes du Bavaisis et élaborer leur programme d'étude respectif dans les meilleurs délais et permettre ainsi la poursuite de cette démarche en commun au titre du Contrat de Développement Rural "Plateau de Mormal".

Nos trois Communautés de Communes réunies au sein du Contrat de Développement Rural souhaiteraient connaître les délais et les conditions dans lesquels notre requête pourrait être satisfaite.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Monsieur Marc BERQUET
Président Communauté de
du Bavaisis

M^{re} Monsieur Paul R. ADRI
Président Communauté de
du Pays Quercitain

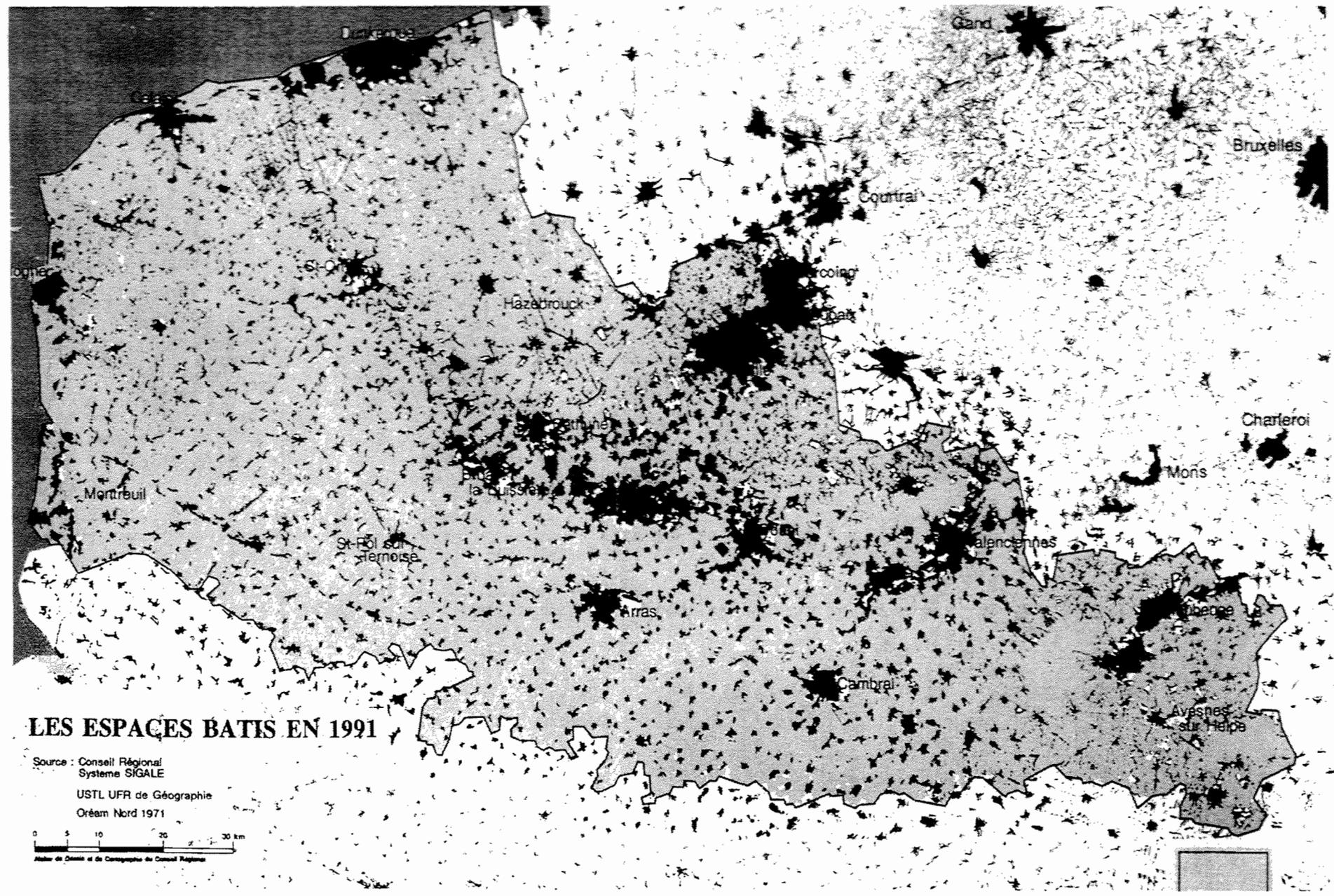
Monsieur Michel COPROS
Président Communauté de
des Vallées de l'Aunelle/Rhônelle

Copie transmise pour information à Monsieur le Président du C.A.U.E.



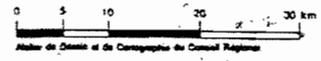
Plateau de Mormal

CAUE. du Nord - Numéro du dossier : 19980106 - Date : mai 1998

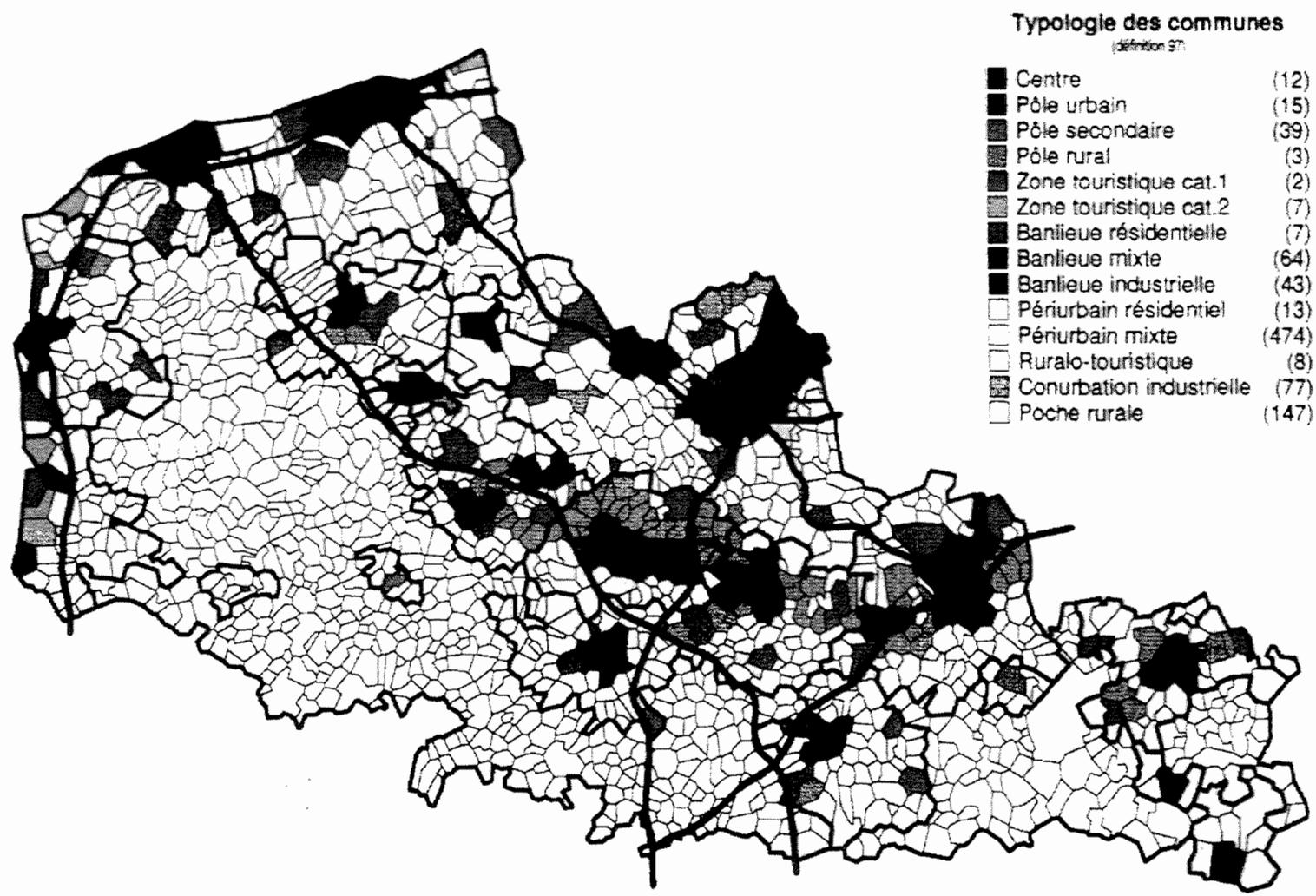


LES ESPACES BATIS EN 1991

Source : Conseil Régional
Système SIGALE
USTL UFR de Géographie
Oréam Nord 1971

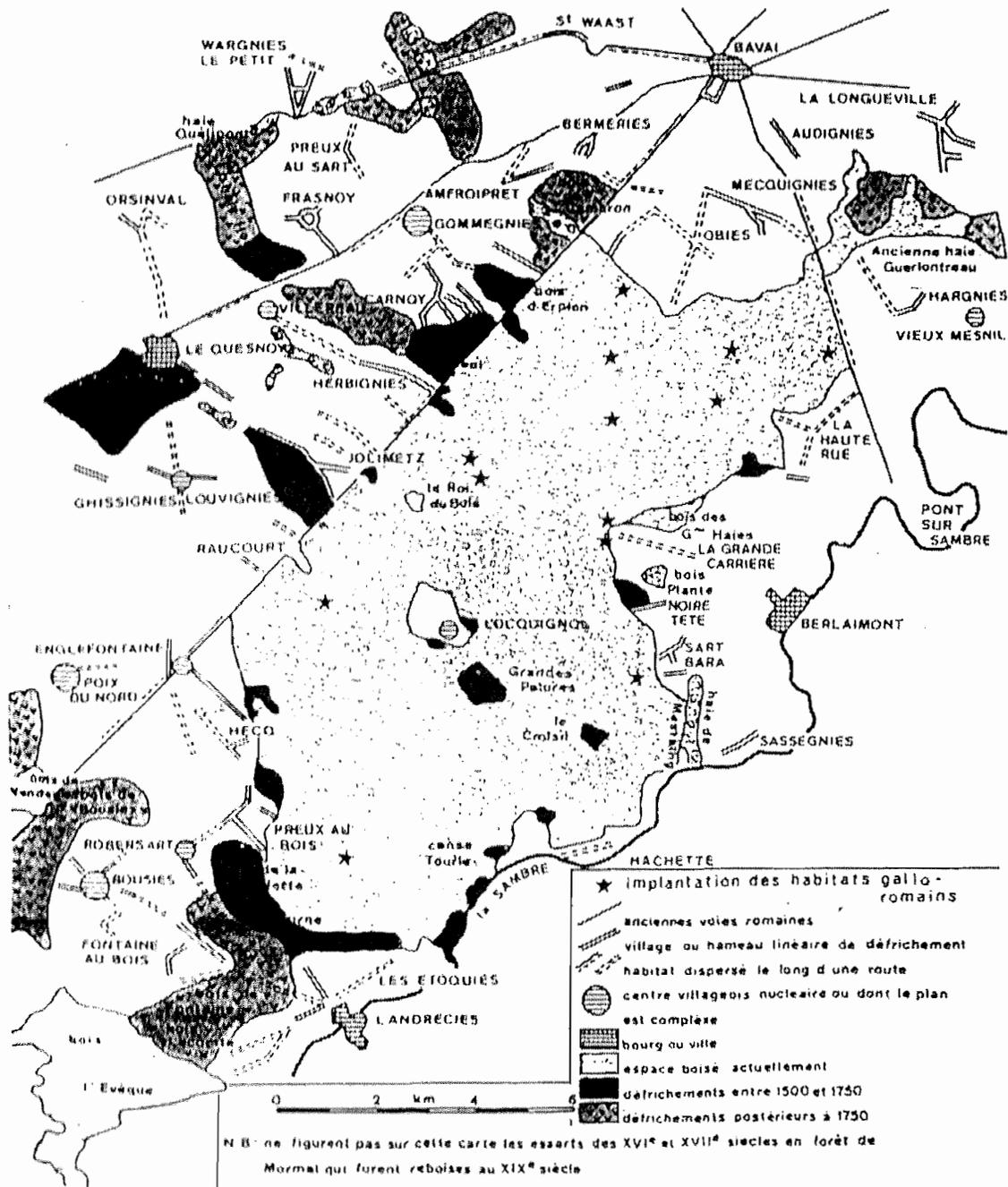


BASSINS D'HABITAT ET TYPOLOGIE DES COMMUNES (définition 1997)



Cartographie : Direction Régionale de l'Équipement Nord-Pas-de-Calais M.O.D. février 1998

Histoire des défrichements autour de la Forêt de Mormal (d'après J.J. DUBOIS, 1989)





INVENTAIRE ZNIEFF
SITE N° 2-2

LE COMPLEXE BOCAGER DE GOMMEGNIES ET JOLIMETZ

DEPARTEMENT : NORD

COMMUNE(S) : Amfroipret, Gommegnies, Jolimetz, Villereau

LIEU(X)-DIT(S) : "Bois de Potelle", "Bois d'Amfroipret", "Bois Brouette", "Ruisseau de la Marette", "La Rhonelle", "Ruisseau de Carnoy", "Ruisseau de Fourcière"...

CARACTERISTIQUES DU SITE

SUPERFICIE : 2 460 ha

STATUT FONCIER : Propriétés privées

NATURE DU SITE : Bocage avec prairies complantées, bois, prairies humides, ruisseaux, mares et cultures

LOCALISATION

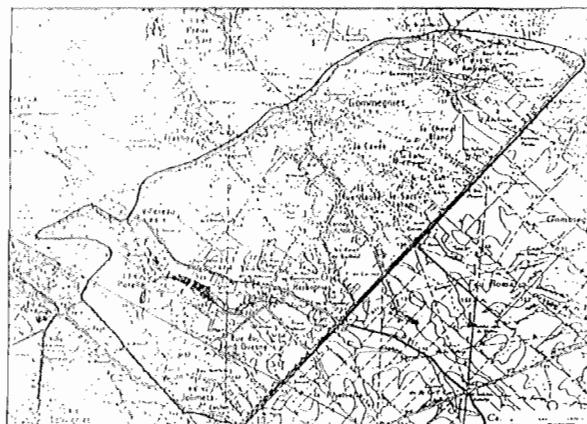


Le complexe bocager de Gommegnies et Jolimetz s'étend en lisière Ouest de la forêt de Mormal, entre Le Quesnoy et Bavay. Il appartient au vaste ensemble écologique qui englobe cette forêt, la forêt de Bois l'Evêque et les prairies bocagères qui les entourent.

DESCRIPTION DES MILIEUX

Le site de Gommegnies et Jolimetz correspond à une zone rurale où subsiste tout un ensemble bocager herbager très original. Des prairies complantées encloses de haies vives aux structures variées sont irriguées par de nombreux petits ruisseaux et ponctuées de quelques mares, étangs et bois. Ces vergers traditionnels tendent malheureusement à disparaître dans le contexte agricole actuel.

DELIMITATION



Prairies bocagères avec vieux fruitiers et saules têtards, en lisière du Bois du Potelle

INTERET ECOLOGIQUE

● FLORE ET VEGETATION

L'originalité de la structure de ce bocage est confortée par une diversité floristique et phytocoenologique témoignant du maintien de nombreux habitats herbacés, préforestiers et forestiers qui confèrent à cet ensemble harmonieux une très grande qualité paysagère et un réel intérêt écologique. On peut citer en particulier les vestiges de prairies alluviales à Colchique dans les niveaux supérieurs des petites vallées, les vallons forestiers inondables à Laïche espacée, les outlets méso-trophes calcicoles à Campanule à feuilles rondes...

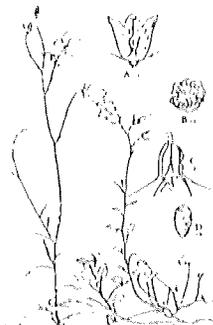
Bien que n'hébergeant pas d'espèces exceptionnelles, la flore de ce site présente tout un cortège d'espèces spécifiques dont plus d'une trentaine sont peu communes à rares et au moins quatre plantes figurent sur la liste des végétaux protégés en région Nord - Pas de Calais.

● FAUNE

Cet ensemble bocager bien conservé, riche en vieux arbres et en lisières aux structures arbustives favorables à l'avifaune, abrite de nombreux oiseaux nicheurs dont certains sont rares et/ou présentent des densités remarquables en regard à la qualité du maillage bocager (Chouette chevêche, Chouette effraie, Pigeon colombin...). On peut également souligner l'hivernage de bandes importantes de Pinson du Nord.



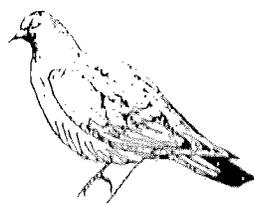
Chouette effraie



Campanule à feuilles rondes



Colchique d'automne



Pigeon colombin

EVOLUTION ET MENACES

- Déprise agricole avec abandon des vergers et des prairies, extension de peupleraies dans les secteurs humides... ou alors intensification avec remise en culture des prairies bocagères (arasement des haies et des pommiers)
- Abords de quelques routes méritant certaines plantations ou des aménagements écologiques et paysagers diversifiants
- Intensification des prairies ayant induit une banalisation de la flore herbacée et l'eutrophisation croissante des bords de fossés, de ruisseaux et de rivières
- Aménagement de petits étangs de pêche très artificiels (avec berges en palplanches)
- Plantation de résineux dans le Bois de Potelle
- Dépôts d'ordure au niveau de l'ancienne voie ferrée
- Abandon de l'entretien des haies vives

GESTION ET PROTECTION

- 4ème zone de Parc Naturel Régional en cours de création dans l'Avesnois
- Protection et gestion conservatoire du bocage avec replantation de haies à envisager dans le cadre des actions du futur Parc Naturel Régional (aides techniques et financières en particulier)
- Maintien des prairies humides inondables des fonds de vallons et vallées
- Retour souhaitable à une agriculture plus extensive préservant la qualité des produits et des milieux naturels : revalorisation des produits agricoles issus d'une exploitation traditionnelle peu intensive du bocage herbager... ou création de nouveaux débouchés incitant à la préservation et à la restauration de cet espace rural si original (lisière bois, vergers biologiques, apiculture, agriculture biologique...)
- Développement souhaitable d'un tourisme rural de qualité (sentiers nature, chemins de randonnée, gîtes ruraux...)
- Maintien voire restauration d'une gestion forestière alliant production de bois et protection du patrimoine biologique
 - taillis-sous-futaie et futaie jardinée avec sous-bois arbustif à préférer à la futaie équienne
 - préservation ou reconstitution des lisières externes des zones boisées
 - diversification des essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers du Canada...)
- Fauche des bernes routières et forestières avec exportation des foins et sans traitements chimiques
- Protection voire restauration des berges de la Rhonelle et des petits ruisseaux

POUR EN SAVOIR PLUS

● BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER SUR MINITEL

Tapez 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

● ORGANISMES A CONSULTER

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL
Tél. : 28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 Lille
Tél. : 20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord-Pas-de-Calais
4, rue Gombert - 59000 LILLE
Tél. : 20.30.83.83
 - Région Nord-Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement,
de l'Énergie et des Déchets
16, rue de Tournai - 59000 LILLE
Tél. : 20.60.60.60
 - Nord-Nature
USTIFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLERUEVE D'ASCO CEDEX
Tél. : 20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
Château Marguerite de Bourgogne
59530 LE QUESNOY
Tél. : 27.49.06.61

Réalisation : Conseil Régional Nord - Pas de Calais, Direction de l'Environnement, de l'Énergie et des Déchets
 Directeur de la Publication : Serge Poyré - Rédaction : Françoise Duhamel, AEREA - Photos : Françoise Duhamel
 Conception, composition et Impression : Imprimerie et cartographie du Conseil Régional



INVENTAIRE ZNIEFF
SITE N° 82

LES BOIS DE LA HAUTE LANIERE, BOIS HOYAUX ET BOIS DU FAY

DEPARTEMENT : NORD

COMMUNE(S) : Boussières-sur-Sambre, Feignies, Haulmont, La Longueville, Maubeuge, Neul-Mesnil, Laisnières-sur-Hon, Vieux-Mesnil, Gognies-Chaussée

LIEU(X)-DIT(S) : "Bois du Fay", "Bois Hoyaux", "Bois du Grand Plantis", "Bois du Chêne Croiseau", "Bois des Ecoliers", "Bois de la Haute Lanrière", "Bois de la Basse Lanrière"

CARACTERISTIQUES DU SITE

SUPERFICIE : 2 860 ha

STATUT FONCIER : Propriétés privées

NATURE DU SITE : Bois et leurs lisières bocagères ou cultivées, petits étangs

LOCALISATION



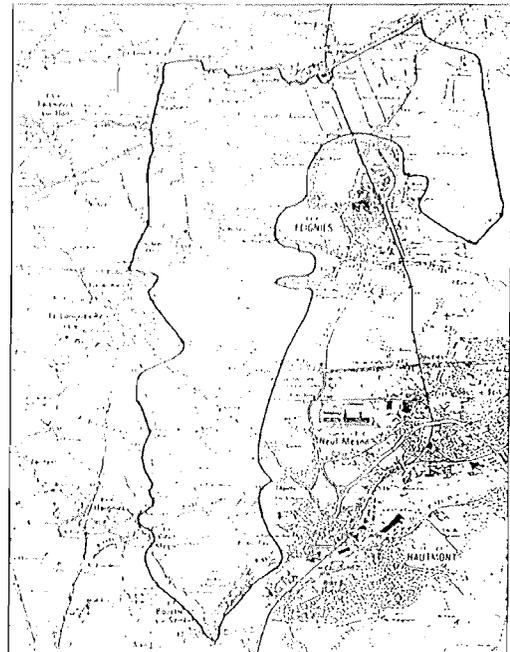
Les bois de la Haute Lanrière, bois Hoyaux et bois du Fay s'étendent entre les communes de Boussières-sur-Sambre au sud, la Longueville à l'Ouest et Feignies au Nord Est. Ils appartiennent au Hainaut français.

DESCRIPTION DES MILIEUX

Les bois de la Lanrière, le bois Hoyaux et le bois du Fay forment un ensemble boisé s'allongeant au Nord Est du vaste massif forestier de Mormal. Ces bois occupent un relief assez vallonné dont l'altitude oscille entre 128 m en bordure de la Sambre et plus de 163 m dans le bois du Fay. Ils reposent sur des terrains variés tantôt schisteux, tantôt argileux ou limoneux, voire alluviaux.

La plupart sont traités en régime mixte de futaie sous-futaie ou en jeune futaie mélangée avec strate arbustive plus ou moins développée.

DELIMITATION



Mégaphorbiale à Reine des prés dans une coupe forestière humide du Bois de la Haute Lanrière

INTERET ECOLOGIQUE

● FLORE ET VEGETATION

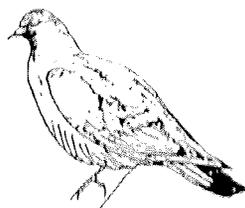
Des séquences de végétations préforestières et forestières tout à fait caractéristiques des nombreux gradients écologiques (pH, trophie et humidité du sol) peuvent être observés au sein de ces différents bois, depuis les hauts de versants jusqu'aux terrasses alluviales des zones basses et des fonds de vallon :

- chênaie charmaie neutrophile à Mercuriale et Primevère officinale
- aulnaie-frênaie à Laïche espacée
- ourlet et manteau mésotrophe acidocline à Germandrée scorodaine, Genêt à balai...
- frênaie alluviale hébergant l'une des plantes les plus rares de la flore française, protégée sur l'ensemble du territoire national...

Ces différentes communautés végétales renferment ainsi tout un cortège d'espèces peu communes à très rares dont au moins sept espèces protégées.

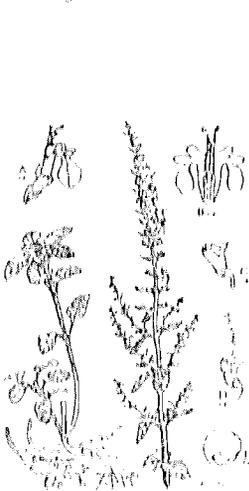
● FAUNE

La diversité des structures forestières et la proximité de la forêt de Mormal confèrent à cet ensemble de bois un réel intérêt faunistique d'autant plus qu'il s'inscrit dans une mosaïque paysagère marquée par le maintien de nombreuses prairies bocagères. Cet attrait pour la faune est illustré par la présence de nombreux oiseaux nicheurs d'intérêt régional, en particulier plusieurs rapaces et espèces forestières caractéristiques (E pervier, Pigeon colombin...).



Pigeon colombin

E pervier



Germandrée scorodaine



Mensier à grappes

EVOLUTION ET MENACES

- Plantation de peupliers au détriment des végétations forestières naturelles (chênaie-frênaie et aulnaie-frênaie) avec eutrophisation et dégradation de certains sous bois
- Destruction de végétations préforestières de qualité pour y planter des peupliers et semer des cultures à gibier
- Introduction de résineux
- Gestion forestière inadaptée pour certains bois
- Eutrophisation des lisières herbacées et arbustives
- Conversion progressive des taillis et taillis-sous-futaie en futaie équienne avec élimination du sous-bois

GESTION ET PROTECTION

- Exclure les résineux et les peupliers dans les reboisements après coupes à blanc et, à terme, éliminer ceux qui ont été plantés
- Protection des plus belles futaies de chênes avec vieux arbres
- Préservation voire reconstitution des lisières forestières externes avec maintien des prairies bocagères périphériques
- Maintien voire restauration d'une gestion sylvicole associant production de bois et protection du patrimoine biologique forestier
 - modes de traitement variés avec taillis-sous-futaie, futaie, futaie jardinée...
 - diversification des essences en fonction des types forestiers potentiels (notion de "station forestière")
- Fauche des berris forestières avec exportation des résidus et sans traitement chimique

POUR EN SAVOIR PLUS

● BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER SUR MINITEL

Tapez 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

● ORGANISMES A CONSULTER

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF

— Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hamoau de Haendries - 59270 BAILLEUL
Tél. : 28.49.00.83

— Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 Lille
Tél. : 20.52.12.02

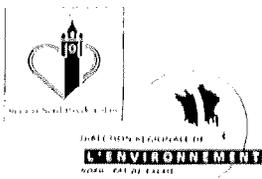
- Pour d'autres renseignements :

— DIREN Nord Pas-de-Calais
4, rue Gornbert - 59000 LILLE
Tél. : 20.30.83.83

— Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement,
de l'Energie et des Déchets
16, rue de Tournai - 59000 LILLE
Tél. : 20.60.60.60

Nord-Nature
USTIFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLFNEUVE D'ASCO CEDEX
Tél. : 20.43.40.49

Réalisation : Conseil Régional Nord - Pas de Calais, Direction de l'Environnement, de l'Energie et des Déchets
Directeur de la Publication : Serge Peyré - Rédaction : Françoise Duhamel, AEREA - Photos : Studio 67
Conception, composition et Impression : Imprimerie et cartographie du Conseil Régional



INVENTAIRE ZNIEFF
SITE N° 87

LA VALLEE DE L'HOGNEAU ET SES VERSANTS ET LES RUISSEAUX D'HEUGNIES ET DE BAVAY

DEPARTEMENT : NORD
COMMUNE(S) : Bellignies, Bettrechies, Gussignies, Saint-Waast
LIEU(X)-DIT(S) : "Bois d'Encade", "Fache d'Encade", "Le Petit Bois", "Bosquet Bouvier",
"Le Saule Mourdry", "Bois du Renard", "Le Moulin de la Tour"

CARACTERISTIQUES DU SITE

SUPERFICIE : 454 ha
STATUT FONCIER : propriétés privées
NATURE DU SITE : système vallée-versants avec cours d'eau,
prairies bocagères, bois et cultures

LOCALISATION

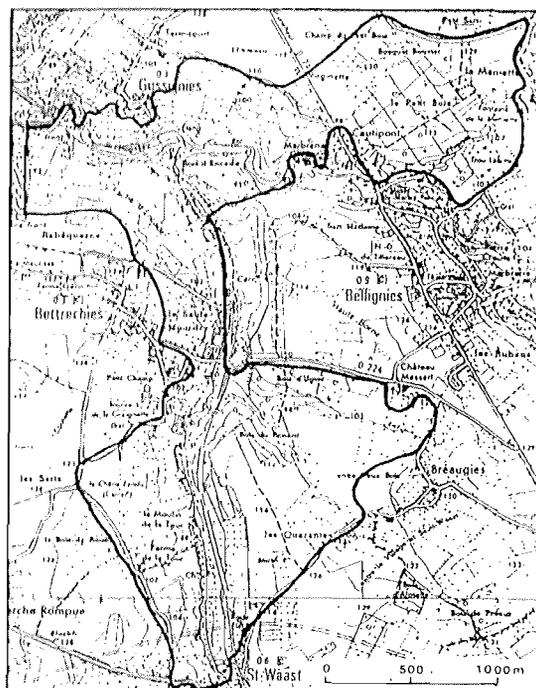


La vallée de l'Hogneau et ses versants et les ruisseaux d'Heugnies et de Bavay s'étendent entre les communes de St-Waast au sud et Gussignies au nord.

DESCRIPTION DES MILIEUX

La Vallée de l'Hogneau s'enfonce assez profondément dans les terrains primaires calcaires qui caractérisent ce secteur du Hainaut. Le cours d'eau serpente au milieu de zones boisées dont les pentes particulièrement abruptes confèrent au site un aspect assez sauvage, d'énormes blocs rocheux épars émaillant en particulier le sous-bois du Bois d'Encade. Plusieurs carrières de marbre entaillent le versant de l'Hogneau côté Bellignies. Vers le sud, le site est moins forestier et des prairies bocagères en mosaïque avec des cultures constituent l'essentiel de ce paysage rural.

DELIMITATION



Les pentes boisées de l'Hogneau à Gussignies

INTERET ECOLOGIQUE

● FLORE ET VEGETATION

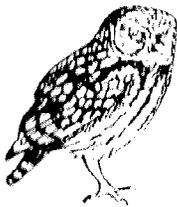
La diversité des affleurements géologiques et le modelé géomorphologique tout à fait original de cette vallée sont à l'origine de la différenciation de végétations forestières et préforestières particulières.

- forêts de ravins des pentes abruptes et froides avec frénale-érablère à Scolopendre et diverses autres fougères
- chênale-charmale neutrophile sur sols profonds avec Mercuriale vivace et Ail des ours
- coupes forestières à Cardère volue, espèce très rare dans le Nord - Pas de Calais.

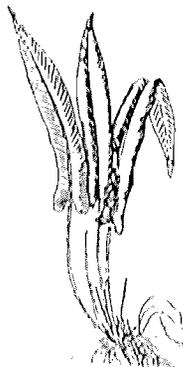
Plus d'une vingtaine d'espèces végétales présentent un réel intérêt pour le maintien de la diversité de la flore régionale, plusieurs d'entre-elles étant maintenant protégées dans le Nord - Pas de Calais (Falponce en épi, Gousse des bois...)

● FAUNE

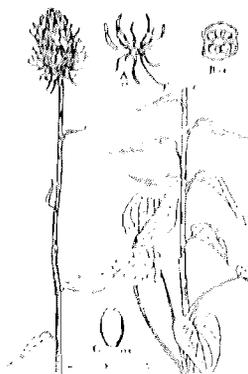
La diversité des structures paysagères de ce site jusqu'alors peu perturbé par les transformations du monde rural a permis à une faune variée de se maintenir dans la vallée de l'Hogneau et sur ses versants. Des oiseaux très rares comme le Cincle plongeur et la Huppe fasciée ont disparu mais d'autres espèces d'intérêt régional se reproduisent toujours dans les divers habitats préservés (bois, bocage, mares et ruisseaux...). On peut mentionner plusieurs amphibiens (Salamandre noire...) et divers oiseaux tels que la Bergeronnette des ruisseaux, et la chouette chevêche



Chouette chevêche



Scolopendre



Falponce en épi



Bergeronnette des ruisseaux

EVOLUTION ET MENACES

- Planillonn de résineux dans les bois
- Déprise agricole avec abandon des systèmes traditionnels d'exploitation des prairies (fauche et pâturage peu intensif) et risques de rabalement des prairies humides avec des peupliers
- Intensification de certains herbages avec disparition de la flore mésotrophe
- Remise en cultures de prairies bocagères avec arasement des haies et destruction de vergers dans les vallées et sur les versants
- Étang intraforestier abandonné, en cours d'envasement
- Extension de la culture du maïs
- Dégradation de la végétation aux abords des carrières en activité
- Pollution de la rivière et des ruisseaux
- Eutrophisation des berges et de la plupart des ourlets hygrophiles
- Remembrement de la commune de St-Waast suite à la création de la voie rapide pour le contournement de Bayay
- Dépôt d'ordure près de l'Hogneau, à proximité d'une marbrerie

GESTION ET PROTECTION

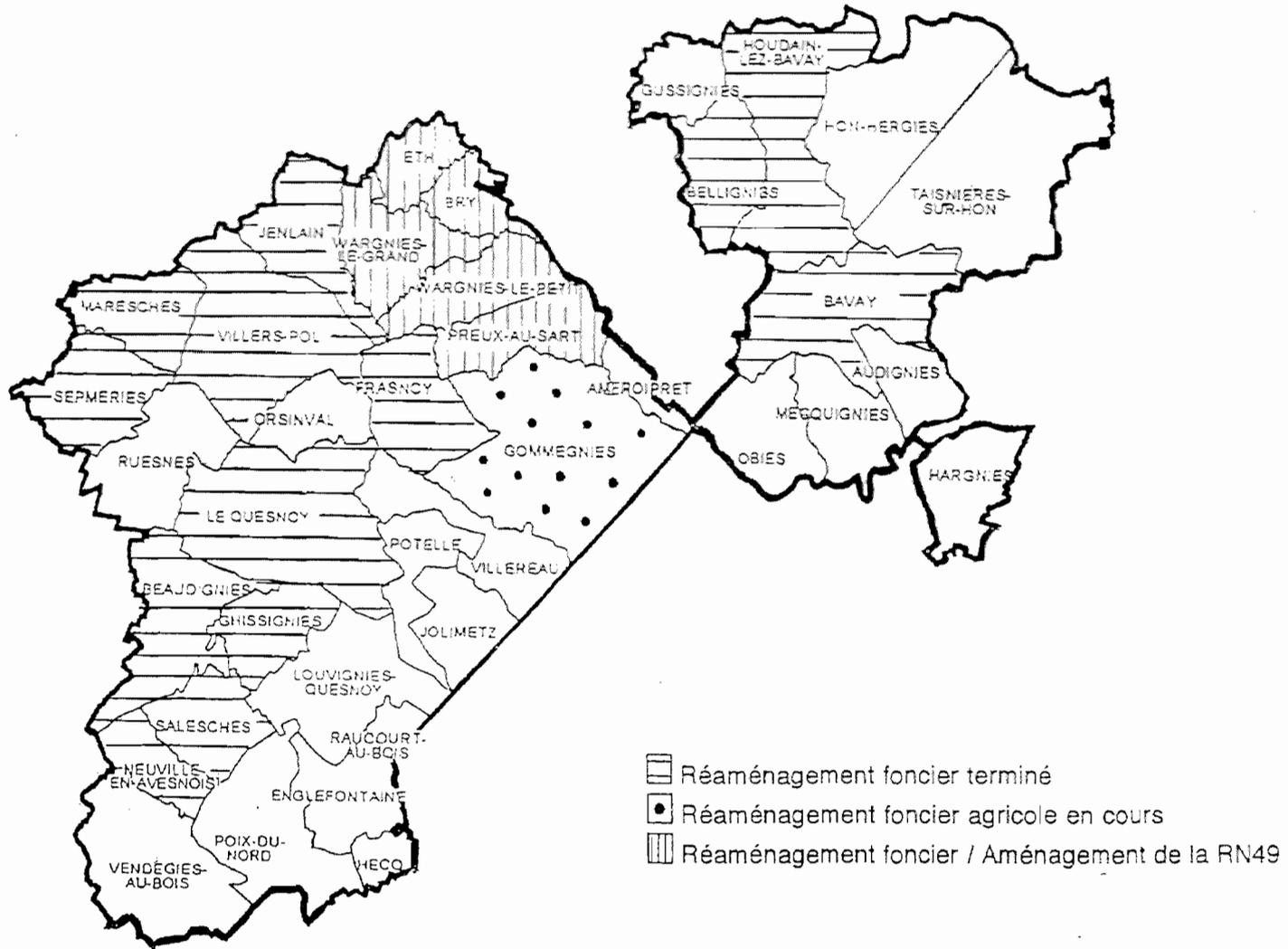
- Conservation du bocage avec maintien des herbages en fond de vallée (protection de la qualité du cours d'eau)
- Amélioration de la qualité des eaux de l'Hogneau et des ruisseaux
- Replantation et restauration de haies à envisager dans le cadre des opérations de remembrement ou à titre individuel
- Fauche des hermes roulières avec exportation des résidus de fauche et sans traitements chimiques
- Curage léger de l'étang intraforestier avec exportation des vases hors du site
- Gestion des bois et des bosquets en y maintenant ou en y restaurant une sylviculture associant production de bois et conservation du patrimoine biologique
 - combiner différents traitements forestiers (taillis sous futaie, futaie jardinée...)
 - préserver ou reconstituer les lisières arbustives
 - diversifier les essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers du Canada...) et en respectant les types forestiers potentiels

POUR EN SAVOIR PLUS

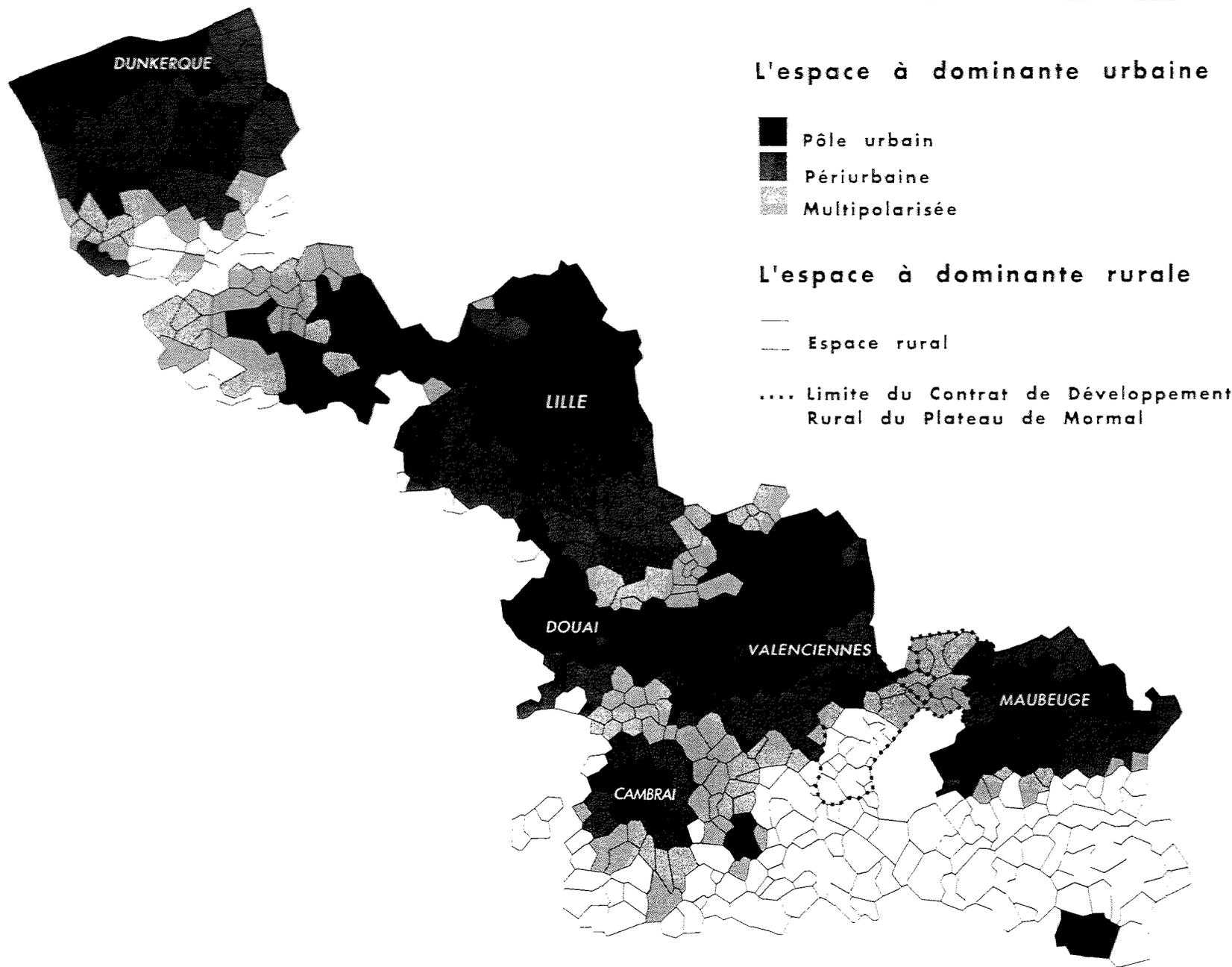
- BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER SUR MINITEL
Tapez 36.16 code IDEAL - ECOTHEK
- ORGANISMES A CONSULTER
- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 Lille - Tél. : 20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord Pas-de-Calais
4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement, de l'Energie et des Déchets
16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 20.60.60.60
 - Nord Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale
Bât. SN III - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. : 20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
Château Marguerite de Bourgogne
59530 LE QUESNOY - Tél. : 27.49.06.61

Rédaction : Conseil Régional Nord - Pas de Calais, Direction de l'Environnement, de l'Energie et des Déchets
 Directeur de la Publication : Serge Peyré - Rédaction : Françoise Duhamel, AEREA - Photos : Agence Immédia
 Conception, composition et Impression : Imprimerie et cartographie du Conseil Régional

Réaménagement Foncier 1er Janvier 1998



Source des données : DRAF
Cartographie : CR



DUNKERQUE

LILLE

DOUAI

VALENCIENNES

MAUBEUGE

CAMBRAI

Plateau de Mormal

A.U.I. du Nord - Numéro du dossier : 1980106 - Date : mai 1990

La nomenclature spatiale de l'INSEE

La récente nomenclature spatiale proposée par l'INSEE tend à mieux définir les limites de la ville et sa zone d'influence.

Deux grands espaces sont ainsi définis : l'espace à dominante urbaine et son complément, l'espace à dominante rurale.

Le premier espace est décomposé en :

- pôles urbains : ce sont des unités urbaines qui offrent au moins 5000 emplois sur leur territoire,
- couronne périurbaine : elle regroupe les communes rurales ou unités urbaines qui envoient travailler au moins 40 % de leur population active dans l'un des pôles urbains ou dans les autres communes de la couronne,
- communes multipolarisées : elles représentent les communes qui subissent l'influence de plusieurs aires urbaines. Elles préfigurent les extensions géographiques futures des villes.

L'espace à dominante rurale, quant à lui, est un ensemble composite "campagnard" regroupant les communes rurales isolées et les petites unités urbaines n'offrant pas suffisamment d'emplois sur leur territoire.

L'analyse de l'INSEE est intéressante dans la mesure où elle aborde l'urbain sous l'angle de l'emploi et qu'elle amène un élément de compréhension du phénomène urbain, qui complète l'approche strictement résidentielle du territoire.

En revanche, la méthode élaborée à partir de données recueillies au niveau administratif, ne permet pas une compréhension spatiale des phénomènes urbains à l'échelle du territoire du plateau de Mormal.

La carte de synthèse de l'I.N.S.E.E. permet néanmoins de rendre sensible la pression urbaine sur un territoire rural tel que le plateau de Mormal. Elle laisse aussi deviner les évolutions en cours et les mutations potentielles de ce territoire.



Plateau de Mormal

CAUE du Nord - Numéro du dossier : 19980106 - Date : mai 1998

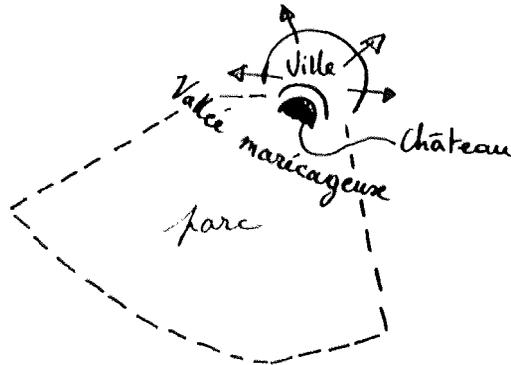
Annexe 2

Un cas particulier - la ville de Le Quesnoy

De la ville close à la ville ouverte

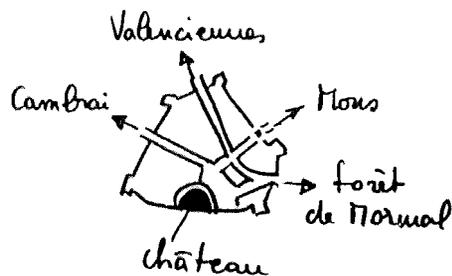
. **La ville neuve** de Le Quesnoy est construite au XII^{ème} siècle à proximité d'un château que le Comte du Hainaut, installé à Mons, a élevé pour surveiller le Sud de son Comté.

L'installation de la ville répond à l'essor démographique qui touche toute l'Europe occidentale aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles.



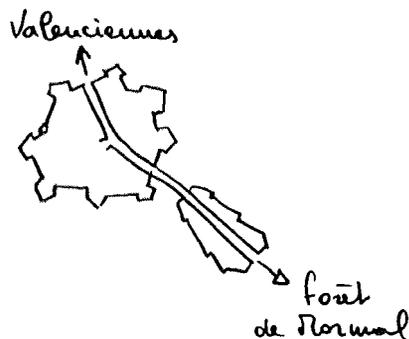
. **Au XV^{ème} siècle**, le château, ainsi que sa basse cour, intègre l'enceinte urbaine. Quatre portes s'ouvrent sur les axes de Valenciennes au Nord, la forêt de Mormal au Sud-Est, Mons-Bavay au Nord-Est, Cambrai à l'Ouest.

La porte de Mons sera fermée au XVI^{ème} siècle



. **Au XVII^{ème} siècle**, avec Vauban, l'espace fortifié se modifie, la porte Saint Martin est fermée et pour deux siècles, l'axe porte de Valenciennes - porte de Faurœux constitue la seule possibilité de traverser la ville.

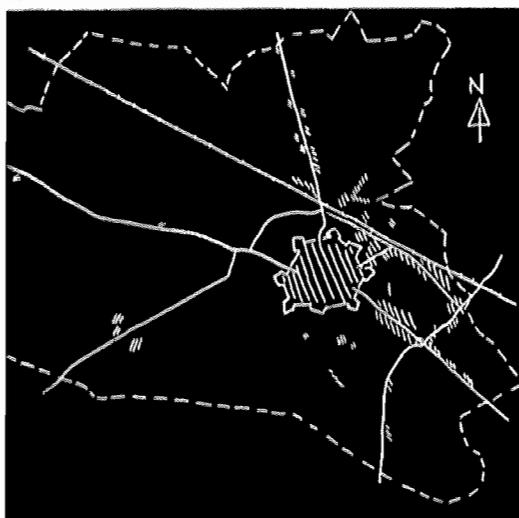
Au XVIII^{ème} siècle est construit l'ouvrage à Cornes Faurœux qui enserme tout un faubourg du Sud-Est de la ville.



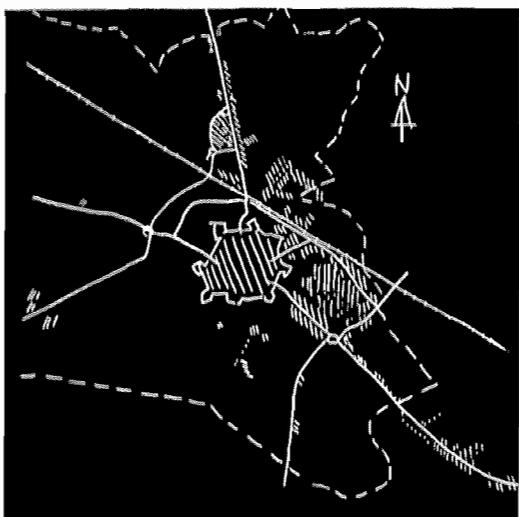
1898



1962



1994



1867 - le déclassement de la place forte va permettre la construction dans et à proximité des fortifications (ancienne zone "non aedificandi") :

- installation du chemin de fer (1ère ligne Valenciennes-Avesnes 1872),

1871 - implantation d'une sucrerie sur la Route Nationale,

1874 - construction d'une usine à gaz dans un bastion,

- percement des fortifications pour assurer la liaison ville-gare,

- construction de logements militaires sur les glacis, de corons et de cités (cité du Maroc, coron de la Verrerie).

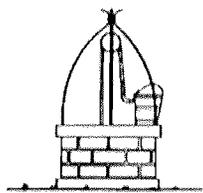
1959 - le nouveau lycée est ouvert, hors des murs, dans l'ancien étang Béni,

1960 - des logements collectifs ("les barres") sont construits dans les fortifications.

De la ville ouverte à la ville étale

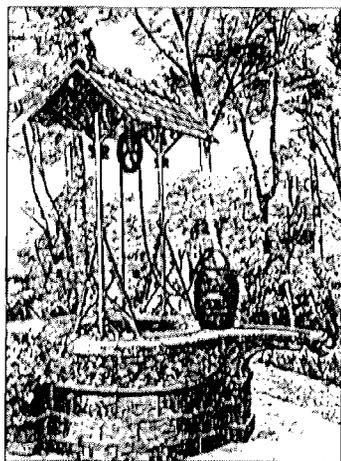
Les grands axes de circulation se construisent de pavillons industriels. Une zone d'activité s'implante sur la N.45. De petits lotissements fleurissent à l'écart de la ville.

Les équipements se développent autour du lycée et dans la zone humide pour les équipements de loisirs (camping...), la ville alors dépasse ses frontières administratives pour créer un continuum bâti jusqu'au village voisin.

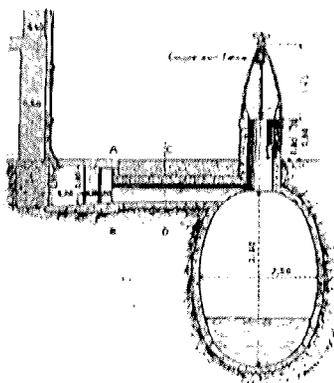


Equipement du territoire rural
Equipements civils

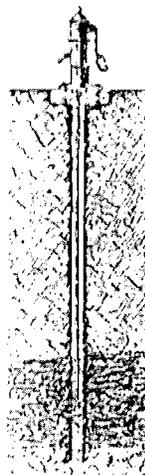
Puits



Puits "maderou"



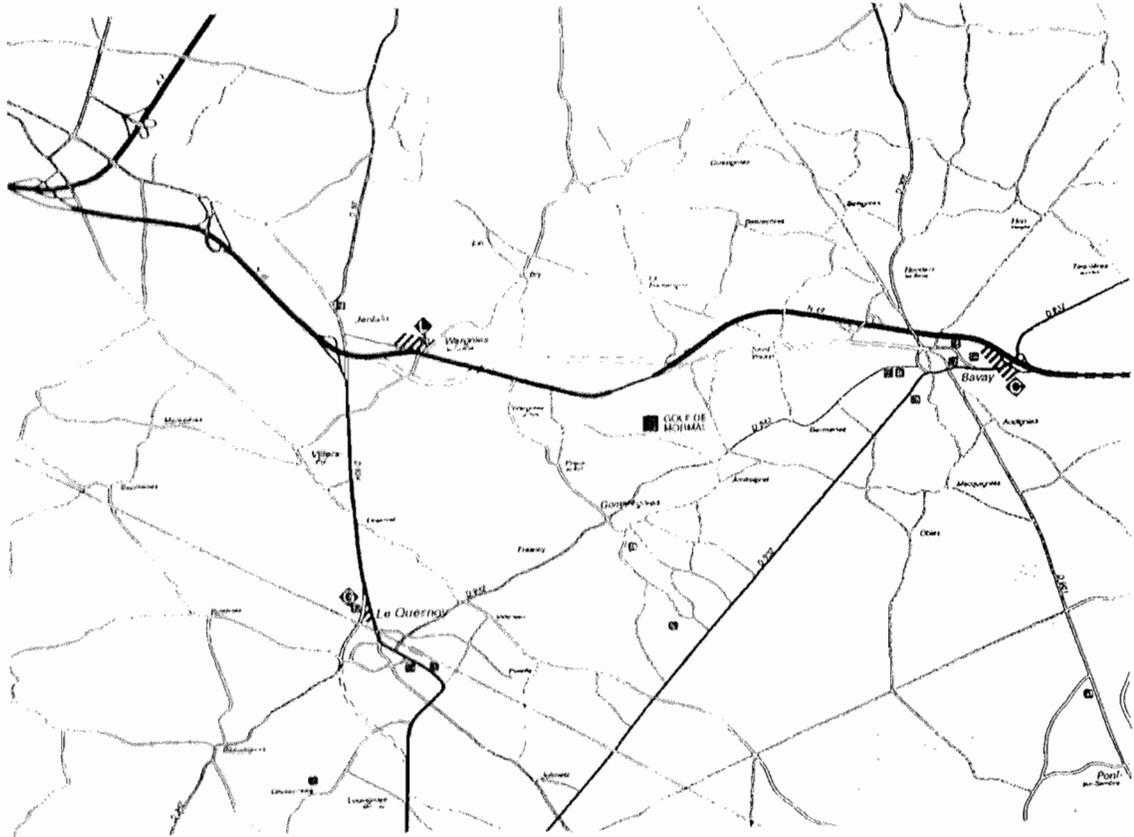
Citerne d'une maison de garde



Puits foré simple.

C'est une simple margelle de pierre bleue pour servir l'eau domestique. C'est parfois un petit édifice orné de motifs décoratifs ou d'une statue. C'est souvent une pompe à bras venant s'installer sur un forage. Ces objets significatifs et symboliques ont progressivement disparu du paysage rural. En effet, la faible profondeur de la nappe a autorisé chacun à forer son puits et installer chez lui une pompe à bras, et le puits commun a disparu, par défaut d'usage.

Patrimoine Rural Remarquable



Plateau de Mormal

C.A.U.E. du Nord - Numéro du dossier : 19980106 - Date : mai 1998

Annexe 17